

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de Grand Chambéry**

**ENTRE**

**Grand Chambéry**

Représenté par Monsieur Philippe GAMEN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 juillet 2021,  
Ci-après désigné par « Grand Chambéry »,

**D'une part,**

**ET**

**L'État,**

Représenté par Monsieur Pascal BOLOT, Préfet de la Savoie,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

**D'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

## Article 1 - Objet du contrat de relance et de transition écologique

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la relance et la transition écologique du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de territoire résilient et durable.

### Il s'inscrit

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire ;
- Dans le temps long en forgeant le projet du territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme du territoire Grand Lac, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 - Ambition du contrat de relance et de transition écologique

Le contrat de relance et de transition écologique contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment l'accès aux services publics, la santé, l'efficacité énergétique, l'alimentation durable, le développement économique, la lutte contre l'artificialisation, la préservation de la biodiversité, le soutien au commerce et à l'artisanat, l'économie circulaire, la revitalisation urbaine, le numérique, la mobilité, la réduction des inégalités sociales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires récapitulés dans le tableau suivant :

Contrats	Objets/parties	Date de signature	Échéance
Contrat de ville	Grand Chambéry - Etat - Ville de Chambéry	2015	2022
Action Coeur de Ville	Chambéry - Grand Chambéry - Etat et partenaires du programme ACV	2018	Avenant à la convention en cours de finalisation : signature prévue prochainement et date d'effet jusqu'au 31/12/2025
France services	France service à Le Châtelard, MSAP à Lescheraines	Labellisation FS de la structure du Châtelard le 1er septembre 2020	
Logement D'abord	Grand Chambéry - Etat Actions d'amélioration de l'accès de publics en grande difficulté économique ou sociale voire de santé au logement autonome.	A fixer	

Il reprendra également les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial (PCAET) arrêté par délibération en date du 14/01/2020 et valorisera les outils existants :

Outils	Objets/parties	Date de signature	Échéance
Convention de renouvellement urbain pour les Hauts de Chambéry		04/02/2020	31/12/2036
Opération de revitalisation de territoire (ORT) sur Chambéry		25 juillet 2019	
PLUi HD – volet H		2020	Durée du PLUi HD : 12 ans 2021-2026
Programme d'Actions de prévention des inondations (PAPI)			
117 programmes d'intervention de l'agence de l'eau	Agence de l'eau – aides financières pour les réseaux d'assainissement et	2019	2019-2022

3 <sup>ème</sup> Contrat de Bassin versant du Lac du Bourget	l'alimentation en eau potable Agence de l'eau – aides financières pour l'ensemble du bassin versant	2019-2022

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

### Article 3 – Le projet de territoire de Grand Chambéry

**Dans le cadre du présent contrat, Grand Chambéry souhaite s'appuyer sur son projet d'agglomération défini en 2017, qui reste pertinent et est ici présenté en tenant compte des actualisations actées par plusieurs délibérations.**

Dans le cadre de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, Grand Chambéry a élaboré son projet de territoire afin de prendre en compte les évolutions de la société et les enjeux de demain.

Réalisé dans le cadre d'une large consultation, le projet d'agglomération permet aux élus, acteurs économiques, culturels et sociaux, responsables d'associations et citoyens de disposer d'une vision partagée des enjeux de notre espace de vie et des orientations à décider collectivement pour que l'avenir offre le meilleur à notre territoire

La "Fabrique du territoire" de 2017 est composée de 7 grands enjeux déclinés en 32 actions.

#### **Enjeu n° 1 : Vivre ensemble / Une agglomération plus forte parce que plus solidaire**

- 1.1 Un territoire formé pour réussir
- 1.2 Un développement urbain à visage humain
- 1.3 Grand Chambéry, une place pour chacun
- 1.4 Une bonne santé, cela s'anticipe
- 1.5 Le sport et la culture au cœur de notre agglomération
- 1.6 Des habitants-citoyens impliqués dans la vie de l'agglomération
- 1.7 Vivre dans une agglomération apaisée et sereine

#### **Enjeu n° 2 : Bien vieillir / Préparer sa vieillesse dès qu'on est jeune**

- 2.1 Des services et un habitat évolutifs
- 2.2 Accompagner la perte d'autonomie et aider les aidants
- 2.3 Un meilleur accès à la prévention et aux soins pour les aînés
- 2.4 Bâtir une métropole aidante

#### **Enjeu n° 3 : Génération Z / Construisez avec nous votre agglomération !**

- 3.1 Des logements et des services pour vous
- 3.2 Votre nouvelle aire, le monde
- 3.3 Formation et territoire connectés pour l'avenir
- 3.4 Votre agglomération à toute heure du jour et de la nuit
- 3.5 Agissez, entreprenez dans l'agglomération

#### **Enjeu n° 4 : Territoire durable / L'agglomération, moteur des grandes transitions**

- 4.1 Notre volonté : l'autonomie énergétique et l'adaptation aux changements climatiques
- 4.2 Moins gaspiller, mieux trier
- 4.3 L'agglomération avec un grand Air
- 4.4 Une gestion raisonnée des ressources naturelles

#### **Enjeu n° 5 : Économie 2.0 / Créez le terreau pour l'entreprise et l'emploi de demain**

- 5.1 Un territoire tourné vers son agriculture
- 5.2 L'économie de proximité, une évidence à réaffirmer
- 5.3 Entreprises, toutes numériques
- 5.4 Plus qu'une étape, une destination touristique
- 5.5 Le monde appartient à ceux qui innovent tôt

***Enjeu n° 6 : Tous connectés / Concevoir les mobilités, les réseaux et les usages numériques de demain***

6.1 Des innovations numériques qui facilitent le quotidien des habitants

6.2 Travailler autrement

6.3 Changeons nos pratiques de déplacement

***Enjeu n° 7 : Métropole ouverte / L'agglomération, une place à part entière***

7.1 Une agglomération efficace et responsable

7.2 Une agglomération à l'échelle du « bassin de vie »

7.3 Grand Chambéry active dans le Sillon Alpin...

7.4 ...Et ouverte sur l'international

La communauté d'agglomération dispose d'un territoire à la qualité de vie reconnue. Elle connaît depuis de nombreuses années un fort dynamisme tant au niveau de son activité économique que de sa croissance démographique. Ceci en fait un territoire attractif dont les qualités doivent être préservées. De même les habitants ont des préoccupations fortes liées à la qualité de l'environnement, aux mobilités, à l'accès à des services de proximité performants. A ce titre, le projet d'agglomération porté par les élus de Grand Chambéry est marqué par un objectif stratégique : la qualité de vie du territoire. Il s'agit de préserver, maintenir, garantir, développer et accroître la qualité de vie qu'offre le territoire au plus grand nombre.

L'ambition consiste à en faire un axe structurant et stratégique de l'organisation des activités et des décisions. Cela passe par une maîtrise de la croissance de la population et une redistribution des densités avec la ville centre et autour d'elle. L'échelle intercommunale est la bonne pour intégrer les qualités proposées par chacune des communes, qu'elles soient plus ou moins urbaines ou plus ou moins rurales. L'échelle intercommunale est adaptée pour intégrer l'offre de services publics et d'équipements, en reconnaissant de multiples centralités et de nombreuses périphéries, en adaptant les interventions selon ces spécificités, en territorialisant pour plus de proximité.

Cette qualité de vie réclame un service public toujours efficace et efficient dans les compétences de base de l'agglomération (eau, déchets, assainissement, transport) tout en poursuivant l'effort pour construire du logement, aménager l'accueil d'activités économiques et soutenir les publics les plus démunis. Elle passe par le développement de nouvelles valeurs, fonctions et compétences. Dans le cadre du présent CRTE, Grand Chambéry s'engage à porter deux orientations stratégiques, qui visent à atteindre l'enjeu principal de préserver et accroître la qualité de vie :

**1) Une agglomération solidaire et attractive**

**2) Une agglomération engagée dans la transition écologique et énergétique**

## 1) Une agglomération solidaire et attractive

Les enjeux de solidarité sont énoncés au regard de :

- la lutte contre la pauvreté ;
- les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- l'intervention sociale non seulement dans les quartiers prioritaires mais aussi dans les villages ;
- la solidarité rurale nécessaire pour pallier les problèmes rencontrés par les campagnes ;
- le soutien aux plus jeunes ;
- le vieillissement de la population ;
- une solidarité interne entre territoires de montagne et territoires plus urbains avec cette diversité.

Les enjeux d'attractivité sont formulés au regard de :

- une attractivité qui passe par la mixité des espaces ;
- le besoin de maîtriser cette attractivité et d'en apprécier le niveau ;
- le remplissage quasi-complet des zones d'activité existantes et le report progressif plus au sud sur « Cœur de Savoie » des nouvelles implantations d'entreprises ;
- la force d'attraction et d'interdépendances avec les métropoles voisines, Genève d'abord (dont les effets dépassent maintenant Annecy), avec Lyon potentiellement, dans l'axe du silion alpin jusqu'à Grenoble ;
- le projet Lyon-Turin apparaît comme un des moyens pour offrir une certaine attractivité et une spécificité de GC dans le futur, en lien avec des enjeux plus globaux ; ce qui réclamera un débat et une décision à prendre dans le temps de ce mandat.

Avec une solidarité accrue et une attractivité maintenue, la qualité de vie pourra être maintenue pour les habitants actuels et ceux qui s'installeront, pour les acteurs socio-économiques actuels et ceux qui s'investiront sur le territoire.

**Six enjeux pour un territoire solidaire et attractif** liées à l'habitat, la mobilité, la politique de la ville, les équipements de rayonnement touristiques et culturels, le numérique, l'environnement (eau et déchets) et la stratégie foncière.

### 1.1 BIEN HABITER ENSEMBLE

#### ○ Améliorer la qualité des parcs de logement privé et public

Préserver la qualité de vie et la qualité d'habiter pour tous passe par la nécessaire amélioration de la qualité du parc social ancien pour ainsi renforcer l'attractivité du parc social existant et éviter le déclassement de l'offre, au regard des logements neufs ; et par un travail sur la cohésion de quartier en promouvant la rénovation des logements privés anciens attenants et présentant la même typologie de bâti, et éviter le décrochement de copropriétés privés en incapacité de maintenir leur patrimoine.

Par ailleurs, Grand Chambéry doit accompagner la massification de la rénovation énergétique du parc privé pour réduire les consommations énergétiques et le risque de précarité énergétique des ménages.

Dans le cadre du présent CRTE, l'État apportera en 2021 un soutien financier à Cristal Habitat à hauteur de 3,7 millions d'euros afin d'assurer la rénovation énergétique de près de 250 logements sociaux dans le quartier du Piochet à Chambéry. Cette action est mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets « MASSIRENO » du plan France Relance, dont Cristal Habitat est lauréat. Ce dispositif permettra la rénovation énergétique des logements utilisant des méthodes industrielles innovantes.

Cristal Habitat s'est également porté candidat à d'autres dispositifs de soutien à la rénovation lourde des logements sociaux dans le cadre du Plan de relance, notamment pour des projets de rénovation de plusieurs immeubles de Chambéry ou de l'agglomération (Puygros). A ce stade,

Cristal Habitat a obtenu un soutien du Plan de relance à hauteur de 362 394 € pour l'immeuble La Favorite, pour lequel le montant de l'investissement s'élève à 2 380 000 €. L'OPAC a quant à lui obtenu une enveloppe financière pour un projet de restauration de 5 logements à Puygros, à hauteur de 33 555 euros, pour un montant de travaux de 375 000 €.

En outre, Grand Chambéry, dans le cadre de sa délégation des aides à la pierre, et l'ANAH s'engagent à accompagner tous les porteurs de projets intervenant sur le territoire et qui souhaiteraient s'engager en faveur de la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux. La communauté d'agglomération porte un Programme d'intérêt général portant sur la rénovation énergétique et concernant l'intégralité de son périmètre. La ville de Chambéry assure par ailleurs le portage d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH - RU) en vue de requalifier son centre ancien, pour laquelle un financement d'Ingénierie de l'ANAH est engagé à hauteur de 303 358 €. Une opération de restauration immobilière est également en cours sur plusieurs îlots dégradés, avec le financement d'une étude de faisabilité à hauteur de 42 500 €. Grand Chambéry a également engagé une étude pré-opérationnelle sur l'immeuble de grande hauteur (IGH) Le Centenaire présentant des dysfonctionnements et des désordres, pour laquelle l'État intervient à hauteur de 21 620 €.

Plus largement, Grand Chambéry et l'État encouragent la rénovation énergétique de l'habitat privé. Ils s'engagent à faire connaître et à déployer le dispositif « Ma Prime Rénov ». A la date de signature du présent CRTE, 291 dossiers ont été engagés, représentant une aide financière de l'État de 690 000 euros pour un montant total de travaux de 5,15 millions d'euros. Au-delà de "Ma Prime Renov", Grand Chambéry et l'État s'engagent à faire connaître les autres outils de l'ANAH qui accompagnent les ménages à financer des travaux de rénovation énergétique, ainsi que les copropriétés et les propriétaires bailleurs. Ces dispositifs sont complémentaires de "mon PASS'RENOV" mis en œuvre par Chambéry pour 580 000 euros.

- **Diversifier l'offre de logement**

Grand Chambéry, pour répondre aux attentes des habitants, se doit d'accompagner les publics fragiles pour connaître leurs besoins et leur apporter des réponses adaptées concourant à une émancipation progressive, en développant des structures dédiées et adaptées pour les personnes nécessitant un suivi régulier ; et en attribuant des logements au sein du parc conventionnel pour les personnes les plus autonomes. La communauté d'agglomération doit aussi intervenir pour faciliter l'accès au logement des jeunes en prenant en compte les nouvelles pratiques et les nouveaux outils mobilisés (colocation, application de recherche de logements, etc.). Elle doit également accompagner et anticiper les évolutions liées au vieillissement de la population en développant l'offre en logement social adaptée aux seniors - en milieu rural, privilégier leur implantation à proximité de structures médicalisées, adapter les logements, favoriser l'habitat intergénérationnel, développer les structures autonomes ayant des prix compatibles avec les revenus des ménages.

- **Développer une politique foncière pour faciliter l'accès au logement**

Le territoire de l'agglomération connaît une croissance démographique forte. Grand Chambéry pour proposer une offre de logement accessible au plus grand nombre que ce soit en location ou achat, doit mettre en place une stratégie foncière intercommunale et renforcer le partenariat avec l'EPFL Savoie pour maîtriser les prix immobiliers et fonciers

- **Créer les conditions du vivre ensemble**

En complément des politiques publiques de droit commun, Grand Chambéry doit déployer les actions du plan d'actions du Contrat de ville 2021-2022 avec les partenaires de terrain en faveur des habitants des quartiers dits de la politique de la ville pour réduire les inégalités :

- Soutien aux partenaires associatifs par une programmation pluriannuelle,
- Plan de développement des usages du numérique : Travailler à réduire la fracture numérique (animation d'un réseau et développement des outils de médiation numérique),

**Outils d'interventions :**

- ⇒ Plan d'actions 2021/2022 du Contrat de ville 2015-2020 prorogé jusqu'en 2022,
- ⇒ Conventions partenariales avec les principaux partenaires du Contrat de ville,
- ⇒ Plan d'actions intercommunal de prévention de la délinquance,
- ⇒ Annexe prévention primaire de la radicalisation adossée au Contrat de ville.

Dans le cadre du contrat de ville 2021, 113 projets portés par des associations œuvrant dans les quartiers (QPV / QVA) bénéficieront d'un soutien financier par l'Etat, à hauteur de 904 000 euros, par Grand Chambéry, à hauteur de 455 600 euros et par Chambéry, à hauteur de 95 200 euros.

Pour mettre en place ce plan d'actions 2021-2022 l'agglomération dispose d'un budget annuel en fonctionnement de près de 620 000€ par an dont 480 000 € de soutien aux partenaires associatifs (hors budgets en renouvellement urbain).

En complément, Grand Chambéry a dédié un budget de crise et de relance pour la politique de la ville en 2020 de près de 180 000 €, complété d'une enveloppe de 69 000 € pour 2021 et 2022 (pour les chantiers éco-citoyens et les colos apprenantes, l'animation de rue) en accompagnement des mesures de l'Etat du plan quartier d'été.

Par ailleurs, Grand Chambéry, aux côtés de 22 autres territoires, a été retenue comme Territoire de mise en œuvre accélérée du plan « Logement d'abord » lancé par l'Etat et visant à améliorer l'accès de publics en grande difficulté économique ou sociale voire de santé au logement autonome. Au titre de la mise en œuvre du plan "Logement d'abord", l'Etat apporte une aide financière s'élevant à 185 000 € en 2021, sur un budget global de 241 000 €. Le contexte de crise économique et sociale renforce la nécessité d'intervenir très rapidement auprès des publics sans domicile ou en difficulté. Grand Chambéry s'engage aux côtés de l'Etat, du Département et des acteurs locaux pour accélérer les réponses apportées sur le territoire.

Au titre du "Programme d'investissement pour l'amélioration et la modernisation des accueils de jour" mis en œuvre dans le cadre du Plan de relance, en 2021, l'Etat apporte également son concours à l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des publics en difficulté mais aussi à la réduction de la consommation d'énergie et l'amélioration du confort thermique de ces lieux par le financement à hauteur de 526 513 € du projet de modernisation de l'accueil de jour de Chambéry porté par la commune de Chambéry.

Par ailleurs, dans le cadre du plan France Relance, l'Etat s'engage, en 2021, à soutenir six associations qui luttent contre la pauvreté travaillant sur l'ensemble de l'agglomération chambérienne, à travers un soutien financier à hauteur de 279 000 euros.

○ **Améliorer la vie dans les quartiers politique de la ville**

Grand Chambéry, aux côtés de ses partenaires, porte le renouvellement urbain des quartiers en périmètre politique de la ville avec pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des habitants. L'agglomération compte 2 quartiers prioritaires (QPV) définis par la géographie prioritaire au niveau national et 11 quartiers en veille active (QVA) définis par l'agglomération ; répartis sur 9 communes de l'agglomération :

**Outils d'interventions :**

- ⇒ Convention de projet de rénovation urbaine sur les hauts de Chambéry.
- ⇒ Convention de projet urbain de Bellevue,
- ⇒ Etude de renouvellement urbain sur le secteur du Biollay.
- ⇒ Aides au relogement au profit des ménages concernés par des déconstructions en complément des aides habitat,
- ⇒ Fonds de concours politique de la ville de l'Agglomération : appui à la revitalisation des commerces de proximité (aménagement des abords et ou création /adaptation d'équipements destinés aux habitants).

L'agglomération et la ville se sont engagées dans un second projet de renouvellement urbain sur les Hauts de Chambéry, pour lequel une convention entre les différents partenaires financiers a

été signée en février 2020. L'Agence de renouvellement urbain (ANRU) a validé une mobilisation financière à hauteur de 16,7 millions d'euros de concours financiers pour un coût du projet estimé à plus de 120 M€. Une enveloppe de 340 000€ de fonds de concours pour 2021 et 2022 est prévue par Grand Chambéry.

Afin de compléter le projet initial sur plusieurs projets majeurs pour la transformation du quartier, notamment la démolition/reconstruction de l'école Vert Bois, la requalification des équipements publics de la place Demangeat et la réhabilitation de 248 logements locatifs sociaux des Grandes Côtes, l'agglomération et la ville viennent d'obtenir de l'ANRU, dans le cadre du Plan de relance, une enveloppe complémentaire de concours financiers d'un montant de 10,2 M€.

- **Offrir des conditions d'accueil à la communauté des Gens du Voyage**

Dans l'objectif de répondre aux besoins de toutes les populations, la communauté d'agglomération a réalisé, conformément à ses obligations des aires pour l'accueil des gens du voyage, tel que prescrits par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Savoie 2019-2025 approuvé le 26 décembre 2019. A l'issue de la révision intermédiaire du document cadre qui interviendra au plus tard en 2023, Grand Chambéry se verra affecter de nouvelles obligations en termes de créations de terrains familiaux, quantifiées au regard du diagnostic des besoins des ménages en situation précaire, réalisé en 2021-2022. Grand Chambéry, devra ainsi assurer la création de nouveaux équipements de sédentarisation, pour permettre d'assurer le relogement de tout ou partie des ménages en situation précaire identifiés dans le schéma départemental. Il s'agit de familles installées actuellement sur des terrains familiaux non pérennes (en zones d'activités ou secteurs aux enjeux stratégiques).

Les services de l'État, déjà engagés dans l'accompagnement de la collectivité depuis le précédent schéma, poursuivront leur action auprès de ce maître d'ouvrage public.

Grand Chambéry a accepté de porter une étude de type maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) en vue de disposer d'un diagnostic précis des populations en voie de sédentarisation, en partenariat avec les autres EPCI du département concernés par la problématique. Cette étude est financée à hauteur de 75 000 € par l'État. L'État s'engage à accompagner la collectivité dans la conduite de cette étude et l'aider à définir les aménagements nécessaires pour le bon accueil de cette population.

## 1.2. DES DEPLACEMENTS FACILITES

- **Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle**

Grand Chambéry organise la mobilité sur le territoire en prenant en compte tous les modes de déplacement, et dans le cadre du volet déplacement du PLUi-HD, favorise les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle : transports collectifs, autopartage, covolturage, vélo, vélo-bulle, marche, etc. Un enjeu fort au service la qualité de vie sur le territoire.

La loi d'orientation des mobilités a posé le principe de la responsabilité des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dans la lutte contre le réchauffement climatique. À ce titre, elles sont chargées de déployer une politique de mobilité durable sur tous les territoires.

Pour accompagner les AOM vers l'atteinte des objectifs, l'État a mis en place France Mobilités chargé d'appuyer les collectivités, de constituer et d'animer un réseau d'échanges et de mise en relation autour des innovations et bonnes pratiques, et de mettre en œuvre des outils financiers via différents appels à projets concernant aussi bien les investissements d'infrastructure que les services ou l'ingénierie.

Dans le cadre du plan vélo mis en œuvre pour l'atteinte de l'objectif fixé par la LOM de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien, l'État accompagne ainsi le développement de la planification (schémas directeurs), des services et des infrastructures cyclables – linéaires et franchissement de discontinuités – à travers les appels à projets du fonds « mobilités actives » et des dispositifs de l'ADEME.

L'État s'engage à accompagner la candidature de Grand Chambéry à ces appels à projets au titre de son projet « Schéma cyclable 2021 », qui représente un coût total de 1,1 million d'euros. Dans ce cadre, l'État apportera un soutien financier à hauteur de 300 000 euros à travers la dotation de soutien à l'investissement local.

En outre, en 2021, l'État apportera des aides financières à plusieurs projets de mutation des mobilités : la réalisation d'arrêts de covoiturage sur les territoires de Verel-Pragondran, Bassens et Chambéry, à hauteur de 50 000 euros, ainsi que plusieurs projets d'aménagements de voirie à Saint-Jeoire-Prieuré, Jacob-Bellecombe, et Saint-François-de-Sales, pour un total de 200 000 euros.

- **Améliorer les déplacements tout mode sur les voiries structurantes**

Conformément au SCOT et au PLUI HD, le développement sensible de l'urbanisation va se poursuivre dans les années à venir. En lien avec ce développement, les déplacements vont augmenter fortement sans que le réseau viaire n'évolue quant à son linéaire et sa structuration. Le travail de hiérarchisation des voiries structurantes de l'agglomération a permis d'identifier un réseau de voiries à enjeu sur lequel en fonction de la typologie rencontrée, différents objectifs doivent être poursuivis.

A titre d'exemples :

- Préservation d'une fonction circulatoire sur les voies en accès à la VRU
- Favoriser la circulation des bus sur le réseau de distribution
- Maîtriser et diminuer les flux en favorisant les modes actifs sur le réseau de centralité.

Grand Chambéry porte la requalification de la RD1006 qui vise à optimiser son fonctionnement multimodal. Une recherche de financement via l'appel à projets du fonds « mobilités actives » est en cours d'étude.

Par ailleurs, Métropole Savoie (syndicat mixte en charge du SCoT regroupant les Communautés d'agglomération du Grand Chambéry, du Grand Lac et la communauté de communes Cœur de Savoie) a engagé en 2018, dans le cadre de la révision de son SCoT, une étude spécifique visant à définir une armature de la mobilité des personnes adaptée à son territoire en s'appuyant sur tous les modes de transports existants ou à développer, notamment le train. La Région a été associée à la démarche de Métropole Savoie.

Sur la base de schémas de desserte à construire, la Région, sur la demande de Métropole Savoie, associée à ses membres, a lancé une étude afin de définir un programme d'investissements pour les trois horizons considérés à court, moyen et long terme dans l'objectif :

- de déployer un service de transport TER cadencé sur l'axe nord-sud de Métropole Savoie (entre Aix-les-Bains et Alpespace) ainsi que sur son axe est-ouest (en particulier à Cognin, où pourrait être créée une nouvelle halte ferroviaire) en visant un cadencement au quart d'heure en heures de pointe et en intégrant la réouverture des haltes ferroviaires,
- de maintenir la performance de l'offre TER moyenne et longue distance et d'améliorer la robustesse et la régularité des circulations ferroviaires sur le périmètre d'étude.

L'Etat, la Région, le Département, le Syndicat Mixte Métropole Savoie et les EPCI se sont mobilisés pour financer l'étude évaluée à 480 000 €, selon la répartition suivante :

	Clé de répartition en %	Montant estimé en € HT
État	20%	96 000
Région	40%	192 000
Département de la Savoie	20%	96 000

<b>Métropole Savoie</b>	<b>6,25%</b>	<b>30 000</b>
<b>Grand Chambéry</b>	<b>7,51%</b>	<b>36 048</b>
<b>Grand Lac</b>	<b>4,19%</b>	<b>20 112</b>
<b>Coeur de Savoie</b>	<b>2,05%</b>	<b>9 840</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>480 000 € HT</b>

### 1. 3. DES SERVICES DE QUALITE

- **Garantir la ressource en eau**

Notre territoire pré alpin fait face à un changement climatique tous les jours plus prégnant. Cette évolution se caractérise par une élévation des températures (+1,5°C à la station de Voglans entre 1970 et 2018), une fréquence plus importante des déficits pluviométriques annuels même si la tendance globale étant plutôt un maintien des quantités de pluie mais une répartition annuelle beaucoup moins homogène – plus de pluie en automne, printemps et des sécheresses plus longues et intense en période estivale.

La réponse territoriale pour une meilleure adaptation et garantir durablement la ressource en eau : le Plan de Gestion de la Ressource en Eau qui instaure la notion de partage entre les usages et une volonté toujours plus forte de sécuriser l'alimentation en eau des territoires par un maillage plus important des ressources.

Afin d'adapter et de garantir une ressource en eau pérenne, les projets en cours sont accompagnés par l'agence de l'eau à hauteur de 6,4 M €, dont 600 000€ au titre d'appel à projets « Rebond » sur l'ensemble du territoire.

L'objectif principal vise à renforcer et à renouveler le réseau d'eau potable pour en garantir une qualité et une sécurité irréprochables.

Une demande complémentaire de financement dans le cadre de l'appel à projet Rebond a été déposée par la collectivité.

- **Lutter contre la pollution des eaux**

La collectivité a pour obligation d'assurer la collecte et le traitement des eaux usées produites sur le territoire dans le respect des exigences réglementaires et environnementales. En effet, ces eaux usées, une fois traitées sont rejetées au milieu naturel. Grand Chambéry doit donc en permanence, surveiller, entretenir, réparer, renouveler les ouvrages afin de maintenir un niveau de performance garantissant l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

Cette volonté impose un important programme pluriannuel d'investissement afin d'améliorer le fonctionnement des stations d'épuration et du système de collecte et ainsi éviter les pollutions du milieu naturel.

A ce titre, les projets en cours, notamment dans les Bauges, sont accompagnés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée à hauteur de 12M€. Cette enveloppe permet de financer d'importants projets, notamment, la construction du bassin de stockage BSR, visant à protéger et limiter le déversement en milieu naturel des eaux usées.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée accompagne plus généralement les projets du territoire de Grand Chambéry dans la préservation de la ressource en eau (voir volet 2.3 du présent CRTE).

- **Améliorer la collecte des déchets**

Afin de répondre aux exigences d'optimisation des collectes, de maîtrise des coûts et d'actions pour une réduction à la source de la quantité de déchets, Grand Chambéry doit développer une politique de conteneurisation grand volume sur l'ensemble de son territoire. Le plan conteneurisa-

tion de la communauté d'agglomération est susceptible de faire l'objet d'aides financières de l'ADEME.

En matière de traitement et de recyclage des déchets, le syndicat Savoie Déchets porte, sur les années à venir, d'importants projets d'investissements. Si ces projets sont en cours d'élaboration et de finalisation, ils concerteront l'ensemble des collectivités de Savoie et constituent des projets d'ampleur en termes de transition écologique. Dans ce cadre, les collectivités et l'État accompagneront les projets portés par Savoie Déchets dans des modalités qui seront définies en fonction et sous réserve de la finalisation de ces projets. En particulier, la construction d'un nouveau centre de tri de dimension départementale et intégrant les extensions de consignes de tri devra permettre d'atteindre les objectifs du plan de prévention et de gestion des déchets.

Par ailleurs, les aides de l'Agence de l'eau sont également susceptibles de bénéficier à des projets de traitement de déchets spécifiques (rejets EUND) ; en 2021, 200 000 euros de l'Agence de l'eau bénéficient à des projets en la matière à La Motte Servolex, à La-Motte-en-Bauges et au bénéfice de Transports de Savoie.

- **Promouvoir l'accès aux grands équipements**

Les équipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire (2 piscines et une patinoire) sont non seulement des équipements de proximité pour la population locale, afin qu'elle y trouve des activités sportives et de loisirs, mais également pour la population professionnelle du territoire pour laquelle il est possible de proposer une offre de service adaptée. Ces équipements ont également vocation à valoriser l'attractivité du territoire auprès de touristes en complément de l'offre touristique proprement dite. Ce volet n'est pas assez développé à ce jour. Les équipements ont également un rôle à jouer dans le cadre d'objectifs de santé publique auprès de publics spécifiques comme les adolescents et les personnes souffrant d'affection de longue durée.

D'autres équipements communaux ont également un rayonnement qui dépasse l'échelle de l'agglomération et doivent à ce titre faire l'objet de nouveaux investissements pour en améliorer la fréquentation et l'attractivité (ex : équipements culturels).

- **Moderniser l'action publique et déployer des services publics de proximité**

Les usagers des services publics sont à la recherche de simplicité, de fluidité, de proximité et de rapidité dans leurs démarches. Le développement des échanges numériques a mis l'instantanéité au cœur de tous les échanges. L'usager est donc dans l'attente d'une réponse rapide et simple. Cette finalité est reprise dans le cadre de l'enjeu "Le numérique au service des habitants et des communes" mais cette simplicité doit également se traduire au cœur des services de nos collectivités.

De plus, la dématérialisation des services ne doit pas se traduire par la dématérialisation à l'identique de ce qu'il existe depuis de nombreuses années. L'objectif est bien, dans le cadre d'une dématérialisation d'une démarche, de faciliter l'accès aux démarches administratives pour un traitement plus rapide de leurs demandes tout en garantissant un service public de proximité.

Dans ce cadre, Grand Chambéry et l'Etat se sont mobilisés pour déployer le programme France Services sur le territoire de l'agglomération et qui permet de regrouper plusieurs services publics sur un même site et de bénéficier d'un accompagnement à la réalisation des démarches administratives. Sur le périmètre de Grand Chambéry, une structure France Services est implantée au Châtelard depuis le 1er septembre 2020. L'objectif est de déployer une ou plusieurs structures sur le périmètre de l'agglomération d'ici à fin 2022 avec une attention particulière sur les quartiers "politique de la ville". Chaque structure labellisée perçoit une subvention forfaitaire de fonctionnement de 30 000€/an, financée par l'Etat. Sur le périmètre de Grand Chambéry, l'Etat consacrera 60 000€ en 2021 pour financer la structure France Services existante au Châtelard et la Maison de services au public (MSAP) postale existante de Lescheraines.

Par ailleurs, au titre de l'accès aux services publics de proximité, notamment aux écoles, l'Etat accompagnera financièrement, en 2021, l'extension d'une école élémentaire à Saint-Jean-d'Arvey, à hauteur de 300 000 euros, et la réfection des abords de l'école d'Arith, pour 20 000 euros.

- **Placer le numérique au service des habitants et des communes**

Il est nécessaire d'accompagner tous les usagers dans le déploiement de ces services par une démarche d'inclusion numérique concertée à l'échelle intercommunale. L'inclusion numérique doit pleinement s'intégrer dans la politique territoriale par :

- De l'humain avec la coordination et l'animation d'un réseau de conseillers numériques au service des besoins des usagers et des communes.
  - De la proximité avec un maillage et un développement de lieux de médiation numérique sur l'ensemble du territoire.
  - De l'échange pour développer des projets numériques communs à impacts positifs (économiques, sociaux, environnementaux...).

A la date de signature du présent contrat, l'État accompagne le déploiement et la formation de 8 conseillers numériques sur le périmètre de Grand Chambéry, soit un financement prévisionnel de l'Etat de 700 000 euros sur les 24 mois maximum d'accompagnement prévus.

Ces conseillers numériques permettent d'offrir des dispositifs d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser la montée en compétence numérique des usagers. Ils accompagnent ainsi les usagers sur trois thématiques considérées comme prioritaires:

- Soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

En outre, dans le cadre de France Relance, l'Etat accompagne le déploiement d'équipements numériques dans les écoles élémentaires. Dans ce cadre, ce sont au moins 15 écoles de l'agglomération qui bénéficieront d'une aide financière de l'Etat de près de 236 660 euros en 2021 au titre du plan de relance.

Par ailleurs, l'Etat s'engage à déployer des aides financières au profit de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Enfin, le "New Deal mobile", qui bénéficie de 3 milliards d'euros d'investissements au niveau national, permet la couverture au titre de la téléphonie mobile de 3 sites auparavant non couverts : Saint-François-de-Sales (réalisé), Puygros/Curienne/Thoiry (été 2021) et Aillon-le-Jeune (d'ici 2023).

#### **1.4 EN SOUTIEN DES INITIATIVES LOCALES ET DU TISSU ECONOMIQUE**

- **Anticiper et maîtriser les besoins en foncier**

Une politique foncière englobe toutes les mesures susceptibles de jouer sur la valorisation, l'appropriation, l'utilisation et la transformation du foncier. Face aux capacités budgétaires limitées, les collectivités développent la recherche de la maîtrise du foncier hors acquisition.

L'agglomération doit ainsi jouer sur plusieurs leviers

- anticiper les secteurs de développement de demain par la planification et prendre des positions sur ces derniers (directement ou indirectement),
  - peser et influencer le rythme de sortie et la programmation des opérations par une maîtrise du foncier (directement ou indirectement),
  - coproduire les opérations avec les partenaires publics et privés,
  - intervenir parfois pour protéger et garantir l'avenir lorsque cela est nécessaire

Afin de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles, de lutter contre l'artificialisation des sols, tout en continuant à assurer le développement du territoire, il est essentiel de conduire une action résolue en matière de recyclage des friches, industrielles, commerciales...

Dans le cadre du présent CRTE, Grand Chambéry et l'État s'engagent à accompagner les collectivités et porteurs de projets de recyclage des friches. C'est notamment le cas pour les friches urbaines dont le recyclage bénéficie à tout le territoire en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles sur le reste de l'agglomération. L'État a mis en place, dans le cadre du Plan France Relance, le fonds « friches » destiné à soutenir les projets de reconversion de friches urbaines ou industrielles faisant apparaître un déficit économique tels que les anciens abattoirs, la ZAC Cassine ou le site Rubanox. Dans ce cadre, Grand Chambéry et l'État s'engagent à accompagner les porteurs de projets qui souhaitent candidater à cet appel à projet.

- **Accompagner les revitalisations des centres-villes et centres-bourgs**

Souhaitant maintenir un développement dynamique sur le territoire, les élus ont conscience de la nécessité de structurer le développement de l'agglomération. Cette structuration doit être au service d'une plus grande proximité, d'une mobilité agile et multimodale, d'une accessibilité et du renforcement des solidarités sociales, urbaines et générationnelles. A ce titre les actions cœur de ville de Chambéry et toutes les actions communales concourant à ses objectifs doivent être considérées comme des actions majeures à prendre en compte dans le cadre du projet d'agglomération en cela qu'elles contribuent à l'enjeu stratégique d'amélioration de la qualité de vie.

Grand Chambéry accompagne les communes par des appels à projets qui permettent de financer des études pré-opérationnelles d'aménagement afin d'améliorer l'articulation des fonctions urbaines, commerciales et de loisirs des centres bourgs (une vingtaine de projets retenus au titre de l'année 2021)

La commune de Chambéry s'est engagée dans le cadre du dispositif « Action cœur de Ville » déployé par le ministère de la cohésion des territoires à travers l'Agence nationale de la cohésion des territoires et qui vise à soutenir les centralités de plus de 20 000 habitants. Chambéry s'engage à signer avec l'Etat l'avenant à la convention d'adhésion à ce programme à la rentrée 2021.

Dans le cadre du présent contrat, l'Etat et Chambéry s'engagent à porter des actions en faveur de la rénovation de l'habitat, du soutien aux commerces en cœur de ville, de la préservation du patrimoine et de l'amélioration des services à la population.

Dans le cadre des travaux conduits par la ville de Chambéry, deux îlots du centre ancien ont été identifiés comme pouvant bénéficier d'une opération de restauration immobilière. La ville, avec à ses côtés Grand Chambéry, envisage le déploiement d'une déclaration d'utilité publique pour lui permettre de mettre en œuvre les actions nécessaires à la requalification des ces îlots et à leur mise en sécurité. L'Etat s'engage à les accompagner dans le déploiement de la procédure et la recherche de financements pour la bonne réalisation du projet.

La ville de Chambéry bénéficie de la prise en charge par l'ANAH de son chef de projet « Action Cœur de Ville » pour un montant cumulé, depuis 2018, de 85 113 €.

En matière d'activité commerciale, un fonds de restructuration des locaux d'activité est mis en place dans le cadre du plan France Relance et est destiné à redynamiser le commerce et l'artisanat dans les centres-villes marqués par une vacance commerciale, et doté de 60 millions d'euros pour 2021-2022, afin d'accompagner au niveau national 2000 locaux sur 2 ans.

- **Faire rayonner le territoire par le sport**

L'agglomération ne dispose pas de compétence sportive propre, mais uniquement sur les équipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire.

Néanmoins, le niveau intercommunal permet d'avoir une visibilité territoriale, en matière de pratiques et d'équipements sportifs, qui dépasse le cadre communal.

Ce niveau de visibilité n'est pas assez exploité actuellement et devrait permettre de coordonner, voire de rationaliser, les questions sportives (projet d'équipements, utilisation des équipements, vie

des clubs : création, mutualisation, fusion, etc.) entre certaines communes par exemple, sans pour autant suppléer les communes ou prendre une compétence sportive pleine et entière.

Afin de soutenir les collectivités de l'agglomération dans le rayonnement du territoire par le sport, l'Etat apporte, dans le cadre du présent CRTE, un soutien financier à hauteur de 850 000 euros pour le projet de reconstruction du stade municipal de Chambéry, aide financière qui intervient en complément de l'aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 630 000 euros traduisant un soutien global de l'Etat et de ses opérateurs à hauteur de 1,5 million d'euros.

En outre, au titre du plan France Relance, l'Etat apporte un soutien financier à la rénovation énergétique de la piscine du Buisson Rond de Grand Chambéry à hauteur de 400 000 euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local du plan de relance.

Enfin, l'Etat accompagne la candidature du Syndicat mixte des stations des Bauges dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence national du Sport pour le centre nordique éducatif et sportif de La Féclaz, dont le coût s'élève à 3 millions d'euros.

- **Développer l'économie locale et innovante et l'emploi**

Le territoire de Grand Chambéry dispose d'un tissu économique et industriel dynamique avec de nombreuses entreprises de rayonnement national et dont les savoir-faire sont reconnus. A ce titre elles contribuent à l'attractivité du territoire et au développement d'emplois locaux directs et indirects qui permettent au bassin de vie d'avoir un niveau de chômage relativement faible par rapport à la moyenne nationale, même si quelques secteurs restent plus touchés. Un tournant industriel semble vouloir s'amorcer avec des projets innovants qui voient le jour et notamment l'introduction des préoccupations environnementales dans les process industriels. Le rôle de l'agglomération sera d'accompagner les entreprises dans la recherche de financements pour que puissent se traduire concrètement ces innovations (ex : réseau de chaleur d'entreprise...).

En termes d'emploi, Grand Chambéry, ainsi que Chambéry Grand Lac Economie, et en partenariat avec l'Etat (services déconcentrés du ministère du travail et de l'éducation nationale), Pôle emploi et les missions locales, s'engagent à déployer, en 2021, le Plan "Un jeune une solution" qui vise à offrir une solution à chaque jeune, de formation, d'accompagnement ou d'aide à l'insertion professionnelle. Ce dispositif facilite l'entrée dans la vie professionnelle, orienter et former des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir et accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure. Il propose des aides financières aux employeurs (entreprises, associations, collectivités...) pour des aides pour l'apprentissage, la professionnalisation ou le recrutement dans certains secteurs (sportif notamment).

En matière d'emploi-Insertion, Grand Chambéry porte et pilote trois dispositifs : PLIE, clauses sociales dans les marchés publics et CitésLab. Elle apporte par ailleurs son soutien financier à des structures de l'Insertion par l'activité économique et diverses associations intervenant auprès des publics chercheurs d'emploi jeunes et adultes, ainsi que dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. L'agglomération dispose d'une enveloppe en 2021 de près de 650 000 € pour ces thématiques.

A la date de la signature du présent contrat et sur l'ensemble de la Savoie, ce sont d'ores-et-déjà, pour un montant total de 11 100 000 € d'aides financières de l'Etat :

- 124 jeunes qui bénéficient d'un PEC,
- 2 586 contrats d'apprentissage qui ont été signés,
- 295 jeunes qui bénéficient d'un contrat de professionnalisation,
- 2 538 jeunes qui ont bénéficié d'aides à l'embauche.

En termes de développement économique, l'Etat s'engage à accompagner la candidature des entreprises implantées sur le territoire de Grand Chambéry aux différents appels à projets lancés en faveur des entreprises dans le cadre du plan France Relance (territoires d'industrie, résilience, automobile et aéronautique, guichet Industrie du futur....).

Ainsi, à la date de la signature du présent contrat ce sont d'ores-et-déjà 5 entreprises situées sur l'agglomération de Grand Chambéry (Mithieux, Produr, Découpe Laser Service, Adosis, Coating Développement) qui bénéficient d'une aide financière de l'Etat de plus de 2 millions d'euros. D'autres projets accompagnés par la CCI et par CGLE concernant les entreprises Chantiers valoristes-RÉEMPLOI, OCV, SCCM Alp Cognin, Cafés Folliet, CFAI Savole et Fine Spect, qui sont candidates au titre du Plan de relance.

Par ailleurs, l'Etat apporte des financements aux structures de l'insertion par l'activité économique au travers du Pacte ambition IAE.

- **Accélérer le réemploi et l'économie circulaire**

Dans la continuité de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, l'agglomération souhaite accélérer le développement d'un modèle de production et de consommation circulaire afin de limiter la production de déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Le développement de l'économie circulaire passe, entre autres, par le déploiement et la structuration de filières de prévention, de tri et de recyclage des déchets performantes, au travers d'une accélération des investissements dans un secteur générateur de croissance et d'emplois non délocalisables.

Grand Chambéry a été labellisé « French impact » en décembre 2019 et s'engage sur trois défis concrets à impact sur le territoire : économie circulaire, transition numérique, coopération alimentaire.

Concernant le défi économie circulaire, du French impact Grand Chambéry apporte son soutien et facilite la mise en œuvre du projet ENFIN IREEMPLOI porté par un collectif d'acteurs de l'ESS, des entreprises, et l'ENSA. Grand Chambéry accompagne également le réseau SoluCIR des entreprises de l'économie circulaire.

## **1.5 VERS UN TOURISME 4 SAISONS**

- **Convertir les modèles touristiques**

Grand Chambéry a pour objectif de faire de l'agglomération une destination touristique de loisirs de montagne et de plein air, dotée d'une offre culturelle et patrimoniale de référence. Affirmer le territoire comme une destination incontournable en mettant en place un tourisme 4 saisons, en repensant l'offre hivernale, en développant l'économie du tourisme.

Dans ce cadre, la commune d'Aillon le Jeune porte des projets de rénovation d'hébergements touristiques (les Nivéoles) ainsi que de rénovation de sa piscine municipale dans un but de développement du tourisme 4 saisons, projets qu'elle présentera dans le cadre du CRTE.

- **Promouvoir l'offre touristique du territoire**

Grand Chambéry développe et aménage l'offre touristique visant à renforcer l'attractivité du territoire. La stratégie touristique s'articule notamment autour du tourisme d'affaires, du tourisme outdoor et du tourisme urbain et de santé.

A ce titre, les communes portent des projets de rénovation de leur patrimoine et font l'objet d'un accompagnement financier par l'Etat. Ainsi, dans le cadre du Plan France relance, l'Etat soutient, à hauteur de 135 000 euros au total, la rénovation des édifices communaux religieux à Saint-François-de-Sales, Aillon-le-Jeune et Vérel-Pragondran.

Le projet de rénovation du parking de la base de loisirs de Lescheraines, avec l'installation de bornes de recharge électrique, est également soutenu par l'Etat en 2021 grâce à une aide financière de 150 000 euros.

## 2) Une agglomération engagée dans la transition écologique et énergétique

Les nombreux arguments concernant la qualité de la vie dans le territoire de Grand Chambéry sont ceux de la qualité naturelle de ce territoire due à la part d'espaces naturels protégés remarquables, à leur accessibilité aisée, et à leur spécificité. Elle caractérise les campagnes habitées et vivantes comme celles des deux Parcs naturels régionaux qui font de l'agglomération un territoire spécifique en France mais caractérise aussi les villes comme celles bordant les parcs régionaux. Un des enjeux pour Grand Chambéry est d'assumer ce principe d'une agglomération de qualité de vie par sa qualité naturelle, d'une nature ouverte à tous, d'un territoire respectueux des questions de soutenabilité, d'éco responsabilité, de sobriété énergétique, engagé dans la lutte contre le changement climatique, dans le stockage du carbone..., non pas seulement pour la planète mais surtout pour les habitants actuels et à venir.

**Le territoire de nature habité qu'est Grand Chambéry prédispose le projet d'agglomération à assumer pleinement une politique de transition socio-écologique et énergétique en transposant à la fois les préoccupations écologiques de sa ville-centre à ses campagnes et les principes d'éco-responsabilité de ses parcs naturels régionaux aux espaces urbains pour garantir un haut niveau de qualité d'habiter et de vie pour tous.**

Considérant que l'action locale constitue un axe primordial pour répondre efficacement aux enjeux mondiaux du changement climatique, Grand Chambéry a acté sa politique climatique au travers de son plan climat air énergie territorial adopté en décembre 2019, en lien avec la démarche TEPOS engagée en 2014. Avec ce Plan Climat, Grand Chambéry se donne les moyens d'améliorer la vie de ses habitants en garantissant leur santé et leur bien-être, en les aidant à maîtriser leur facture énergétique et en leur offrant de nouvelles perspectives d'emplois.

Stratégique et opérationnel, le PCAET prend en compte l'ensemble des enjeux climat, air, énergie et fixe des objectifs ambitieux dans le cadre de sa stratégie territoriale pour 2025 :

- diminuer de 16% les consommations d'énergie,
- baisser de 17% les émissions de gaz à effet de serre,
- Doubler la production d'énergies renouvelables,
- maintenir les émissions des 3 principaux polluants atmosphériques du territoire sous les seuils réglementaires de dépassement (-30% pour les oxydes d'azote, -25% pour les particules fines PM10, -14% du nombre de jours de pollution à l'ozone),
- compenser 24% des émissions de gaz à effet de serre grâce à la séquestration carbone.

Pour atteindre ces objectifs, le PCAET de Grand Chambéry est construit autour de 5 axes stratégiques et d'un axe d'initiatives citoyennes pour une agglomération engagée dans la transition écologique et énergétique :

- 1 - Vers des mobilités agiles et durables
- 2 - Piloter un bâti performant, sain et agréable
- 3 - La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
- 4 - Valoriser les richesses du territoire
- 5 - Doubler la production d'énergies renouvelables

Dans le cadre du présent CRTE, Grand Chambéry porte des projets liés à la performance énergétique du bâti, à la transition vers les énergies renouvelables, à la préservation des richesses du territoire, notamment en eau, et à la végétalisation.

### 2. 1. BATI SAIN ET PERFORMANT

#### ○ Rénover de façon ambitieuse et construire de manière exemplaire

**Cet enjeu est sans aucun doute le plus important pour les collectivités.** Après plusieurs décennies marquées par la primauté donnée à l'acte de construction en matière d'équipements publics, les collectivités se doivent de réhabiliter leur patrimoine ancien à la fois sur le plan thermique et énergétique. Ainsi nombre d'écoles et de lieux collectifs de l'agglomération doivent faire l'objet

de réhabilitation lourdes pour atteindre les performances (confort été et hiver) correspondant aux normes d'aujourd'hui. Massifier la rénovation énergétique des bâtiments aura pour effet de diminuer les consommations d'énergie sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry.

Le PCAET prévoyant la réduction de 16% des consommations énergétiques globales (soit -613 GWh en 2025), Grand Chambéry s'engage à améliorer l'impact énergétique des équipements de l'agglomération. Plus largement, pour engager l'ensemble des acteurs dans la réduction de leur empreinte énergétique, Grand Chambéry, les communes et l'Etat portent des démarches d'exemplarité à l'égard de leurs bâtiments publics.

Des actions prévues au PCAET, projet territorial de développement durable décliné sur les 6 ans à venir, seront progressivement intégrées aux CRTE d'ici 2026 suivant leur degré d'avancement.

Afin de s'inscrire dans la trajectoire fixée par le dispositif "économie énergie tertiaire" visant une réduction de la consommation énergétique de 40 % en 2030, les collectivités de Grand Chambéry doivent pouvoir disposer d'une bonne connaissance de leur patrimoine bâti et identifier les priorités d'interventions en la matière.

Dans cet objectif, le territoire a été lauréat de l'AMI SEQUOIA lancé par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) et permettant de cofinancer, sur 2 ans, des audits énergétiques de bâtiments communaux et intercommunaux pour une rénovation énergétique efficace et adaptée.

Dans ce cadre, l'agglomération Grand Chambéry a mis en œuvre via le SDES le service CEP (Conseiller en Economie Partagé) pour que les communes puissent disposer d'un audit de leur patrimoine en matière d'enjeu d'économie d'énergie.

Dans le cadre du plan France Relance dans lequel s'inscrit la dotation de soutien à l'investissement local en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales (DSIL RT), l'Etat s'engage à accompagner des projets de rénovation énergétiques portés par les collectivités de Grand Chambéry. Cet accompagnement portera prioritairement sur les projets qui attestent de la réalisation d'économies d'énergie conformes aux objectifs fixés par le décret Tertiaire dont la trajectoire prévoit une baisse de la consommation énergétique de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050 par rapport à une année de référence ne pouvant être antérieure à 2010.

En 2021, cet accompagnement financier permettra d'accompagner 15 projets sur le territoire de Grand Chambéry, pour un montant d'aides de l'Etat totales de 1 862 000 euros :

- la réhabilitation de l'ancienne école de la Motte en Bauges (mairie, bibliothèque, salles associatives et logements),
- la rénovation énergétique (chaudière granulé bois) de la mairie de Bellecombe-en-Bauges,
- la rénovation thermique de la salle polyvalente de Challes-les-Eaux,
- la requalification de l'ancienne école de la Salette en maison associative des arts et de la culture ainsi que la rénovation thermique des vestiaires du gymnase à Saint-Alban-Leysse
- la réhabilitation de l'école Bellevue et la rénovation de l'éclairage du stade M. Vallet à Chambéry,
- la reconstruction de la mairie-bibliothèque d'Aillon-le-Vieux,
- la rénovation énergétique d'une école élémentaire à Saint-Baldoph,
- l'installation d'une centrale photovoltaïque à la halle Didier Parpillon, et sur le gymnase P. de Coubertin, et la rénovation de l'école maternelle Picolet La-Motte-Servolex,
- la rénovation de maison RACT et l'installation d'un éclairage public basse consommation à Cognin,
- la rénovation d'éclairage public de 3 gymnases, projet porté par Grand Chambéry,
- l'installation de chaudières granulés bois dans les bâtiments communaux de Vimines,
- la rénovation énergétique des bâtiments publics de Barberaz.

En parallèle, l'Etat déploie une stratégie de rénovation thermique de ses propres bâtiments situés sur le territoire de Grand Chambéry. Ainsi, dès 2021, dans le cadre du Plan France relance, près

de près de 9 millions d'euros seront consacrés à la rénovation énergétique de 15 bâtiments de l'Etat situés sur le territoire de Grand Chambéry, dont plus de 6 millions d'euros sont consacrés à la réhabilitation énergétique de la gendarmerie de Bassens.

Parmi ces bâtiments figure ceux de l'Université Savoie Mont Blanc qui bénéficient, au titre du plan de relance, d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 1,6 millions d'euros sur les sites de Jacob-Bellecombette, Chambéry et Bourget du Lac.

En outre, l'Etat et Grand Chambéry accompagneront, aux côtés des autres collectivités engagées, l'Université Savoie Mont Blanc dans l'élaboration de ses projets d'investissement afin qu'ils puissent être inscrits au CPER.

- **Améliorer la qualité de l'air**

Le territoire de Grand Chambéry est concerné par un Plan Local de la Qualité de l'Air approuvé par arrêté du préfet de Savoie le 27 mai 2016. Ce plan vise à réduire les rejets des 2 polluants principaux (oxydes d'azote et PM10) et l'exposition de la population et des écosystèmes, via 13 actions pérennes et 2 actions spécifiques pendant les pics de pollution. Ces actions visent 3 grands secteurs émetteurs de polluants que sont le résidentiel, les transports et l'industrie, mais également l'urbanisme et l'agriculture.

Le secteur du résidentiel (habitat) est à l'origine de 23 % des émissions de gaz à effet de serre du fait des besoins en chauffage. Le territoire de Grand Chambéry est marqué par un parc de logements relativement ancien, 72 % des résidences principales étant antérieures à 1990 et plus de 40 % du parc ayant été construit avant 1970 et les premières réglementations thermiques. Des actions concrètes sur ce volet devront être engagées pour atteindre les objectifs du PCAET.

L'industrie représente, elle, 17% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. A titre d'exemple, la mise aux normes de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets réduira l'émission des NOx.

Par ailleurs, afin de réduire les émissions atmosphériques liées à la circulation des véhicules, l'Etat s'engage à accompagner Grand Chambéry dans la mise en place d'une zone à faible émission (ZFE) et à accompagner les autres collectivités concernées sur le périmètre de Métropole Savoie dans leur contribution aux réflexions sur la mise en place d'une ZFE à cette échelle.

## **2.2. ENERGIES RENOUVELABLES**

- **Faciliter le développement de projets**

La réalisation d'installations de production d'énergies renouvelables relève de la triple complexité, technique, financière et juridique. La gestion des sites de production d'EnR nécessite une connaissance technique et économique en lien fort avec les équipes en charge de leur exploitation. Dans le cadre de la massification des productions d'EnR, la constitution d'une structure dédiée aux projets d'énergies renouvelables (pour le portage et/ou la gestion) permet une priorisation et une lisibilité ainsi qu'une fédération des actions sur le territoire. Le développement d'un tel outil, à une échelle à déterminer revêt un caractère prioritaire.

- **Accélérer les productions**

En plus de la constitution d'une structure dédiée à la réalisation de projets, la programmation énergétique implique un schéma directeur de la transition énergétique, au niveau de Grand Chambéry, avec des indications et stratégies concrètes pour :

- freiner la consommation et améliorer l'efficacité énergétique ;
- mettre en œuvre l'ensemble du potentiel de production d'énergie locale ;

- augmenter l'utilisation des énergies renouvelables (plan de développement des énergies renouvelables, schéma de développement solaire, géothermie et chaleur fatale, carburants décarbonés...) ;
- développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération (schéma directeur de réseau de chaleur) ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations et productions énergétiques ;
- coordonner les différentes démarches sectorielles et notamment la planification urbaine ;
- limiter, voire éviter dans les zones sensibles, les antagonismes avec les objectifs de préservation de la qualité de l'air.

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs PCAET du territoire, Grand Chambéry réalise plusieurs projets de production d'énergie renouvelable sur ses installations et équipements publics :

- Conversion de l'unité de méthanisation de l'usine de dépollution des eaux de Chambéry de la cogénération pour production d'électricité vers l'injection de biométhane dans le réseau GRDF. Les travaux vont démarrer prochainement pour une mise en service courant 2022 et Grand Chambéry a déposé une demande de financement auprès de l'agence de l'eau pour ce projet.

Cette production de biométhane est à mettre en corrélation avec la mise en service de la station GNV de Bissy et l'achat de bennes à ordures ménagères ou camions grue au GNV par Grand Chambéry, afin de s'inscrire dans un écosystème vertueux.

Afin de développer davantage le potentiel de production solaire, Grand Chambéry étudie la possibilité d'installer des centrales solaires sur toiture ou en ombrière sur plusieurs de ses équipements publics, avec notamment l'étude de l'installation d'une centrale solaire sur le toit de la piscine de Buisson Rond à Chambéry, à l'occasion de la rénovation énergétique du bâtiment.

L'État soutient massivement les projets d'énergie renouvelable via la mise en place de tarifs d'achat de l'électricité ou du biogaz produit, ou de complément de rémunération des porteurs de projets. En outre, l'ADEME propose un accompagnement technique et financier des études préalables aux travaux. Enfin, les services de l'Etat sont mobilisables très en amont des projets et en facilitent l'émergence, notamment par leurs conseils relatifs à l'instruction administrative et par la mise en lien des acteurs susceptibles d'intervenir sur le projet.

Afin de permettre le développement de projets collectifs de production de chaleur renouvelable, Grand Chambéry et l'ADEME ont signé en 2017 un accord cadre de partenariat pour la mise en œuvre d'un Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (CDT EnR) avec une enveloppe déléguée de 1,2 millions d'euros pour l'investissement et le financement de l'animation territoriale. 60% des objectifs fixés sur les différentes filières visées seront atteints d'ici fin 2021 grâce à la prolongation du contrat suite à la crise sanitaire, aussi Grand Chambéry s'engage dans la démarche d'élaboration pour le renouvellement du contrat dès 2022.

Pour développer les filières, le Comité départemental méthanisation piloté par la DDT, qui rassemble les partenaires régionaux de la filière (ADEME, DREAL et Région) ainsi que la CASMB et les services déconcentrés de l'État est à la disposition du territoire, tant pour l'aide à la décision qu'en accompagnement de projet.

En outre, l'État s'engage à poursuivre l'accompagnement des acteurs du territoire dans les réflexions et démarches pour l'élaboration du projet de création d'une boucle hydrothermique depuis les eaux du Lac du Bourget (projet B'EEAU LAC) qui, si la faisabilité en est avérée, apportera une contribution significative au développement des énergies renouvelables en alimentant en chaud ou froid les entreprises de Technolac.

## 2.3 RICHESSES DU TERRITOIRE

### ○ Gérer de manière durable la ressource en eau

Le régime des précipitations présente une grande variabilité d'une année à l'autre : depuis 2003, le territoire de Grand Chambéry a perdu l'équivalent de 1,5 année de pluie. Cette raréfaction de la ressource en eau invite à une gestion partagée et équilibrée de cette ressource sur le territoire avec une vision d'ensemble, tenant compte de tous les usages de l'eau (eau potable, assainisse-

ment, industries, irrigation, énergie, pêche, usages récréatifs...) en associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Le partage équitable de la ressource en eau ou équité d'accès entre exploitants agricoles est également une question importante à prendre en compte.

La réalisation d'un Schéma directeur de la ressource en eau pour définir le partage des usages agricoles de la ressource en eau et les solutions collectives et individuelles de stockage de la ressource en eau à l'échelle du territoire de l'agglomération permettra de :

- Réaliser un état des lieux prospectif sur les zones à risque de manque d'eau en tenant compte des usages agricoles, industriels, récréatifs et des besoins en eau potable intégrant la croissance de la population et le développement territorial.
- Organiser la répartition des volumes prélevables agricoles, en commençant par les ZRE, en fonction d'une cartographie des besoins (irrigation, abreuvement notamment) et des usages.
- Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'Irrigation de l'Epine.
- Réaliser un schéma directeur de l'usage et des besoins agricoles de la ressource en eau sur les Bauges et le Plateau de la Leysse.
- Participer à la mise en place d'une instance de pilotage de la gestion concertée de la ressource en eau et de gouvernance du partage de l'eau avec l'ensemble des acteurs concernés.

Depuis 2019, date de démarrage du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau, Grand Chambéry a bénéficié de 10 194 719 € concernant des projets de réhabilitation de réseaux d'assainissement, de mise à niveau des infrastructures en zone de revitalisation rurale ou de substitution de ressource pour l'alimentation en eau potable. Parmi ces projets financés, on notera le projet de valorisation du biogaz produit à la station d'épuration, qui a bénéficié d'une subvention de 1 387 350 € au titre de France Relance et 6 projets de renouvellement des réseaux d'eau potable, qui ont bénéficié de 948 199 € au titre de l'appel à projet Rebond de l'agence de l'eau.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau soutient le territoire au travers du 3<sup>ème</sup> contrat de bassin versant du lac du Bourget signé pour la période 2019-2022. L'aide apportée sur l'ensemble du bassin versant représente 25 millions d'euros.

- **Promouvoir une agriculture de proximité et de qualité**

Avec plus de 13 300 ha, les surfaces agricoles représentent 25% du territoire de Grand Chambéry. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges et Grand Chambéry se sont associés pour co-construire le Schéma agricole territorial en associant l'ensemble des acteurs de la sphère agricole. Le Schéma agricole territorial doit permettre de s'accorder sur les différentes fonctions attendues de l'agriculture sur le territoire et vise à répondre aux enjeux agricoles de demain, à l'échelle des 38 communes urbaines et rurales de Grand Chambéry. Il doit encourager le développement d'une agriculture multifonctionnelle intégrée et durable sur le territoire. Le concept de multifonctionnalité de l'activité agricole peut donner du sens au métier d'agriculteur et à l'agriculture et montre qu'elle remplit de nombreuses fonctions :

- de production et transformation : biens alimentaires et non alimentaires ;
- économiques : production de biens marchands et non marchands (lesquels constituent indéniablement une richesse qui doit trouver une rémunération) et de services ;
- environnementales : entretien des paysages et de l'espace rural, gestion de milieux naturels, préservation de la biodiversité ;
- sociales : création d'emplois, occupation du territoire et animation du monde rural ;
- culturelles : transmission d'un patrimoine culturel spécifique.

Ces multiples fonctions sont souvent intégrées et imbriquées les unes dans les autres au sein de l'activité agricole du fait des divers effets de la production agricole sur l'environnement naturel et socio-économique du territoire.

Parallèlement Grand Chambéry contribue activement à la démarche de Plan alimentaire territorial de la Savoie pilotée par le Département, labellisé par l'État en juin 2021.

En soutien au projet du territoire de Grand Chambéry de promouvoir une alimentation sûre et saine, l'Etat apporte, en 2021, au titre du plan France Relance, un soutien financier au syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry à hauteur de 884 000 euros.

En outre, dans le cadre des projets de jardins partagés portés sur le territoire de Grand Chambéry, l'Etat s'engage à soutenir financièrement les projets de jardins partagés intergénérationnels à Chambéry et à Cognin à hauteur respectivement de 54 300 euros et 30 700 euros.

Enfin, au titre du plan France Relance, l'Etat apporte un soutien financier aux projets d'alimentation locale et solidaire. Ainsi, ce sont deux projets portés par La Vagabonde (épicerie ambulante dans les Bauges) et BioBauges (ateliers de cuisine participative et solidaire) qui seront soutenus à hauteur de 40 000 euros.

## 2.4. VEGETALISATION

### ○ Tendre vers un territoire perméable et lutter contre les îlots de chaleur

Le territoire de Grand Chambéry élabore un nouveau schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales. Les premiers constats sur la stratégie de gestion des eaux pluviales témoignent d'un impact limité des eaux pluviales sur les crues des cours d'eau, mais une concentration d'enjeux dans les zones d'accumulation des écoulements d'eaux pluviales. Couplé à une absence d'intégration de cette possibilité dans l'aménagement du territoire, l'accumulation des eaux peut engendrer des désordres plus ou moins conséquent sur les biens (routes, bâtiments...) et les personnes.

Au-delà du ruissellement engendré au sein des zones urbaines, les eaux pluviales peuvent également impacter les milieux naturels :

- Les cours d'eau et le lac du Bourget : des rejets direct ou déversements unitaires qui peuvent impacter la qualité de ces milieux récepteurs ;
- Les zones humides, pouvant être impactées de manière qualitative ou quantitative, et dont les périphéries sont menacées par l'urbanisation ;
- Les eaux souterraines, qui peuvent subir une réduction de l'alimentation de la nappe ainsi que sa pollution.

Le schéma cherche ainsi à approcher la gestion des eaux pluviales par l'angle de la valorisation au sein des aménagements plutôt que comme une contrainte : valorisation paysagère, recharge des nappes, lutte contre les îlots de chaleur... Un zonage pluvial existe depuis 2008 accompagné d'une réglementation en fonction des types de ruissellements constatés et de leur intensité. La refonte du zonage pluvial, réalisée en parallèle du PLUi HD, permet d'améliorer encore la gestion du ruissellement. Le changement climatique apporte une variable supplémentaire à la prise en compte nécessaire des eaux pluviales en amont.

Les projets de végétalisation peuvent bénéficier des aides de l'agence de l'eau. Ainsi, 57 000 euros d'aides de l'Agence de l'eau permettent la végétalisation des cours d'école de Bellecombe-en-Bauges, et 55 000 euros, le réaménagement de la cour d'école Simon Veil de Chambéry.

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local spécialement dotée grâce au plan France Relance, la désartificialisation des sols et la création de circulations douces au sein du complexe Raoul Villot de La Motte-Servolex sera soutenue à hauteur de 50 000 euros. En outre, l'Etat accompagnera financièrement La Ravoire dans son projet de lutte contre les îlots de chaleur sur la place de l'hôtel de ville à hauteur de 50 000 euros.

### ○ Gérer et préserver les milieux naturels

Autre enjeu fort pour le projet d'agglomération, la préservation des milieux et des habitats de la trame verte et bleue, dont les plus remarquables. Ainsi il est essentiel de préserver la diversité des milieux naturels de l'agglomération, atout essentiel pour le maintien de la biodiversité locale, notamment les milieux ouverts, de poursuivre l'amélioration de la qualité des cours d'eau et des milieux associés pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de continuité écologique. Il est également nécessaire de continuer l'identification et la préservation des zones humides pour leur rôle important, pour la biodiversité, dans la dépollution de la ressource, la limitation des inondation et des sécheresses, de protéger les réservoirs de biodiversité au regard des aménagements susceptibles de réduire leur potentiel écologique, mais aussi d'une fréquentation mal maîtrisée des

espaces générant des nuisances, de s'appuyer sur les parcs naturels régionaux des Bauges et de la Chartreuse.

Il est aussi indispensable d'assurer la perméabilité écologique des corridors de biodiversité au sein de l'agglomération en conservant la grande perméabilité écologique observée dans les Bauges, facteur de bonne fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue, grâce à une urbanisation compacte autour des noyaux bâties existants, en assurant les connexions écologiques entre le Massif des Bauges et celui de la Chartreuse en réduisant l'effet fragmentant du cœur urbain situé dans la cluse, à l'appui d'un maillage de trame verte urbaine densifié, structuré et connecté aux axes écologiques majeurs potentiels que sont la Leysse, l'Hyères et l'Albanne ; en recentrant le développement urbain sur les espaces bâties existants dans les secteurs ayant subi un mitage important afin de préserver les espaces de perméabilité permettant les échanges écologiques entre la cluse et les massifs.

Les travaux de confortement des digues et de restauration écoiogique de l'Hyères bénéficient de 2,8 millions d'euros d'aides financières, dont 1 750 000 € au titre du programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI 3ème génération) et 1 050 000€ dans le cadre du contrat multi thématiques financé par l'agence de l'eau.

Les travaux hydrauliques et écologiques Nant petchi sont quant à eux financés à hauteur de 900 000€ au titre du PAPI 3, 250 000 € sont en attente d'attribution, auprès de l'agence de l'eau, via le contrat multi-thématiques (ancien contrat bassin versant).

Enfin la mise en conformité des seuils dont l'objectif est d'améliorer la continuité piscicole, bénéficiera d'une enveloppe de 1 260 000€ dans le cadre d'un appel à projet Rebond auprès de l'agence de l'eau.

### **3.1. Le Plan d'actions**

#### **3.1.1- Intégration des contractualisations et programmes de l'État**

Les différents contrats et programmes de l'Etat, cités à l'article 2 du présent contrat, seront intégrés progressivement au CRTE.

Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques.

#### **3.1.2- Validation des actions**

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions ont vocation à s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec le projet de territoire, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement....

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance définie à l'article 5 en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### **Article 4 – Modalité d'accompagnement en Ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en Ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat,

collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

S'agissant des phases de mise en œuvre des projets, ainsi que du suivi et de l'évaluation du contrat, le territoire pourra mobiliser le soutien en ingénierie des services concentrés de l'État.

## **Article 5- Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **5.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Grand Chambéry assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise

en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **5.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 5.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 5.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

La maquette financière est fournie en annexe 1 ;

### Article 6— Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

## 6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Le comité de pilotage est composé de

- Madame de la Secrétaire Générale de la Préfecture,
- Monsieur le Président de Grand Chambéry,
- Madame la 1ère vice-présidente de Grand Chambéry chargée de la transition écologique et du développement durable,
- Monsieur le 4ème vice-président de Grand Chambéry chargé des finances et des moyens des services,
- Monsieur le Maire de Chambéry, représentant le secteur urbain de Grand Chambéry,
- Monsieur l'élu représentant le secteur des Bauges et du plateau de la Leysse de Grand Chambéry,
- Madame l'élu représentant le secteur des piémonts de chartreuse de Grand Chambéry,
- Monsieur l'élu départemental en charge du CTS ou son représentant,
- Monsieur le Président de la CCI ou son représentant,
- Monsieur le Président de la CMA ou son représentant,
- Monsieur le directeur de la DDT ou son représentant,
- Monsieur le directeur de la DDETSPP ou son représentant,
- Madame l'élu de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- Monsieur le directeur de l'ADEME ou son représentant
- Monsieur le directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Des techniciens des structures composant le Copil sont également présents au comité technique, en plus des représentants techniciens de l'Etat et du territoire.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **6.3. L'articulation avec les autres Instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### **Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

### **Article 8 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces

résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

### **Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### **Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

### **Article 11- Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### **Article 12 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

A Chambéry , le 16 juillet 2021

Le Président de Grand Chambéry



Philippe GANEN



Pascal BOLOT



## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Synthèse du plan d'action et de la maquette financière 2021**

**Annexe 2 – Synthèse des fiches-projets**

**Annexe 3 - Diagnostic de territoire**



# ANNEXE N°1

16/07/2021 - 11:36:45

page 1/2

Enjeu	Objectif CRTE	Porteur du projet	Projet / Opération	CRTE Grand Chambéry - Maquette financière 2021							
				Montant total du projet HT	Montant du financement	Montant des fonds publics pour le financement	Co-financement	Région AURA	Autres	Démartrage travaux	
1.1 Bien Habiter ensemble	1.1 Bien Habiter ensemble	CRISTAL HABITAT	rénovation énergétique de 250 logements sociaux dans le quartier du Piochet à Chambéry	18 713 923 €	15 013 923 €	3 700 000 €	RELANCE - AAP MASSIRENO				2021
		CRISTAL HABITAT	rénovation immeuble La Favorite (Chambéry)	2 800 000 €	2 437 606 €	362 394 €	RELANCE - AAP Rénovation énergétique et restauration lourde de logements sociaux				2021
		OPAC de Savoie	restauration de 5 logements (Puygros)	375 000 €	341 445 €	33 555 €	RELANCE - AAP Rénovation énergétique et restauration lourde de logements sociaux				2021
		CHAMBERY	Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain – centre ancien de Chambéry			303 358 €	OPAH-RU				2021
		Chambéry	démolition reconstruction de l'école du Vert-Bois et équipement complémentaire de la Place Demangeat	19 203 115 €	10 695 115 €	5 000 000 €	RELANCE - ANRU et Action Logement - réhabilitation 2022 s'élèvent à 16,7 M € Etat à titre prioritaire sur un projet de 120 M euros.		3408000 €	100 000 € Grand Chambéry	2021
		Chambéry	requalification de 248 logements locatifs sociaux sur la résidence des Grandes Côtes	12 073 000 €	6 824 200 €	5 208 000 €				40800 €	2021
		Particuliers	291 dossiers Ma Prime Rénov' de particuliers déjà engagés sur le périmètre de Grand Chambéry à la date du présent CRTE	5 150 000 €		690 000 €	RELANCE - MaPrimeRenov				2021
		GRAND CHAMBERY	Mon Pass Rénov Grand Chambéry	580 000 €	275 000 €	295 000 €	Budget dans financement Etat (SARENAH)			10000 €	2021
		GRAND CHAMBERY	Contrat de ville 2021	1 619 200 €	620 000 €	904 000 €	Politique de la ville			Chambéry 95 200 €	2021
		Chambéry	Modernisation de l'Espace solidarité	1 098 117 €	571 604 €	526 513 €	RELANCE - AAP Modernisation de l'accueil de jour				2021
		GRAND CHAMBERY	Programme « Logement d'abord »	241 000 €	55 000 €	185 000 €	AMI Logement d'abord				2021
		GRAND CHAMBERY	Etude MOUS pour la création de nouveaux équipements de sédentarisation	150 000 €	37 500 €	75 000 €	Politique Etat d'amélioration de l'habitat	37500 €			2021
		Cantine savoyarde (Chambéry), SEAS (Chambéry), Caritas, Croix rouge 73, Guidance 73 (Chambéry), AMEJ (La Ravoire)	Soutien à six associations de lutte contre la pauvreté de l'agglomération chambérienne	ND	ND	279 000 €	RELANCE - AAP Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté				2021
		SCOT METROPOLE SAVOIE	Etudes pour la réalisation d'un RER métropolitain Grand Lac-Grand Chambéry-Cœur de Savoie	480 000 €	30 000 €	96 000 €	/	96000 €	192000 €	Grand Lac 20 112€ Cœur de Savoie 9 840€ Grand Chambéry 9840€	2021-2022
		GRAND CHAMBERY	Schéma cyclable 2021, dont 11 aménagements cyclables	750 000 €	150 000 €	300 000 €	DSIL				2e trim. 2021
		GRAND CHAMBERY	Réalisation d'arrêts de covoiturage dans les secteurs des Monts (Chambéry et Bassens) et de Verel-Pragordan	98 120 €	48 120 €	50 000 €	DSIL				2* trim 2021
1.3 Des services de qualité (collecte des déchets, services publics, inclusion numérique...)	1.3 Des services de qualité (collecte des déchets, services publics, inclusion numérique...)	GRAND CHAMBERY	Valorisation du biogaz produit à la station d'épuration de Chambéry par injection	3 083 000 €	1 695 650 €	1 387 350 €	aides agence de l'eau				
		Entreprises ARITH	Traitement des déchets spécifiques (rejets Eund) sécurisation et réfection du préau, de l'entrée et des abords de l'école	ND	ND	174 920 €	aides agence de l'eau				2021
		SAINT-JEAN-D'ARVEY	réstructuration et extension de l'école élémentaire Paul Barruel	30 140 €	10 140 €	20 000 €	DETIR				2e trim 2021
		Collectivités Maisons France Service et MSAP		2 083 000 €	1 407 900 €	300 000 €	DETIR	375100 €			4e trim 2021
		Collectivités et associations Conseillers numériques		60 000 €		60 000 €	FNADT et fonds Inter-opérateurs				2021
		écoles élémentaires	Equipement numérique de 15 écoles élémentaires	700 000 €		700 000 €	Dispositif ANCT conseillers numériques				2021
		GRAND CHAMBERY	Dématerrialisation des autorisations d'urbanisme	28 000 €	24 000 €	4 000 €	Dispositif ANCT				2021
		Saint-François-de-Sales Puygros/Curienne/Thoiry Aillon-le-Jeune	New Deal Mobile : couverture de 3 sites auparavant non couverts	ND	ND	ND	Dispositif ANCT - 3 Mds euros d'aides de l'Etat aux opérateurs au niveau national				2021
		CHAMBERY	aménagement de l'éco-quartier Vétrotex	ND	ND	900 000 €	aides agence de l'eau				
		CHAMBERY	reconstruction du stade municipal	15 663 000 €	6 153 000 €	1 483 976 €	RELANCE - DSIL (650k€) Aides agence de l'eau (633 976€)	2410000 €	3000000 €	Gd Chambéry : 4,1 M€	2021
1.4 En soutien des initiatives locales (dont sport...) et du tissu économique	1.4 En soutien des initiatives locales (dont sport...) et du tissu économique	GRAND CHAMBERY	rénovation énergétique de la piscine du Buisson Rond	2 500 000 €	2 100 000 €	400 000 €	DSIL RELANCE	700000 €			2021
		SHTEC (Bassens) Sabaudia TP (La Motte Servolex) Cattin Frères (Lescheraines) Coating (Barby) Adosé (La Motte Servolex) Découpe Laser Services (La Ravoire) Produr (Chambéry) Mithieux (Chambéry)	Aides à la transition écologique des entreprises	ND	ND	138 622 €	RELANCE - ADEME Transition ADEME Entreprises engagées dans la transition écologique				2021
			Soutien à l'investissement de 5 entreprises industrielles	ND	ND	2 000 000 €	RELANCE - AAP soutien à l'investissement industriel & soutien à l'aéronautique Guichen & soutien à l'investissement pour l'industrie du futur				2021
		LESCHERAINES	installation d'ombraries photovoltaïques, de bornes de recharge sur le parking de la base de loisirs, renforcement du réseau électrique et enfoncement des réseaux secs	552 530 €	402 530 €	150 000 €	DETIR				3e trim 2021
		SAINT-FRANCOIS-DE-SALES AILLON-LE-JEUNE VEREL-PRAGONDAN	restauration de l'église rénovation des édifices communaux religieux restauration intérieure de l'église	303 500 €	105 500 €	100 000 €	DSIL RELANCE	98000 €			2e trim 2021 des obtention subv. D
1.5 Vers Un Tourisme 4 saisons	1.5 Vers Un Tourisme 4 saisons			33 796 €	13 796 €	20 000 €	DSIL RELANCE				2021
				47 490 €	12 090 €	15 000 €	DETIR	20400 €			2021

Enjeu 1:  
Une agglomération solidaire et attractive

## CRTE Grand Chambéry - Maquette financière 2021

2.1 Bâti sain et performant	LA MOTTE-EN-BAUGES	rénovation thermique et réhabilitation de l'ancienne école en mairie, bibliothèque, salles associatives et 3 logements	1 627 815 €	1 227 815 €	400 000 €	RELANCE - DSIL rénovation thermique			3e trim 2021
	BELLECOMBE-EN-BAUGES	rénovation énergétique de la mairie et remplacement de la chaudière fioul par une chaudière granulés bois	286 667 €	136 667 €	150 000 €	RELANCE - DSIL rénovation thermique			2021
	CHALLES-LES-EAUX	rénovation thermique et acoustique de la salle polyvalente de l'espace Bellevarde	378 400 €	285 400 €	120 000 €	RELANCE - DSIL rénovation thermique			3e trim 2021
	Saint-Alban-les-les	réqualification de l'ancienne école de la Salette en maison associative des arts et de la culture	499 692 €	268 692 €	150 000 €	RELANCE - DSIL rénovation thermique	81000 €		2e trim 2021
	Saint-Alban-les-les	rénovation thermique des vestiaires du gymnase communal Adrien	107 500 €	87 500 €	20 000 €	DETIR 2021			2021
	CHAMBERY	Rénovation de l'école Bellevue	750 000 €	466 000 €	200 000 €	DSIL RELANCE	304000 €	Grand Chambéry 80 000 €	2021
	AILLON-LE-VIEUX	reconstruction de la mairie-bibliothèque	1 778 522 €	1 447 822 €	100 000 €	DSIL RELANCE	230700 €		4e trim 2020
	SAINT-BALDOPH	amélioration énergétique de l'école élémentaire	264 950 €	164 950 €	100 000 €	DETIR 2021			1er trim 2021
	LA MOTTE-SERVOLEX	réfection de la couverture de la halle Didier Parpillon, dont isolation du toit et installation d'une centrale photovoltaïque	693 500 €	593 500 €	100 000 €	DETIR 2021			4e trim 2020
	LA MOTTE-SERVOLEX	Panneaux photovoltaïques gymnase P. de Coubertin	1 031 170 €	ND	232 000 €	DSIL RELANCE			2021
	COGNIN	Mise en place d'un éclairage basse consommation pour les équipements publics	229 205 €	139 205 €	90 000 €	DETIR			3e trim 2021
	COGNIN	Amélioration thermique de l'étage et installation d'un ascenseur à la maison RACT	450 000 €	370 000 €	80 000 €	DSIL			4e trim 2021
	VIMINES	Remplacement des chaudières bois déchiqueté et fioul par une chaudière granulés bois (extension du groupe scolaire) et réfection des toitures de l'école et presbytère	208 378 €	95 478 €	40 000 €	DETIR	72900 €		2e trim 2021
	BARBERAZ	rénovation énergétique des bâtiments publics (phase 1)	109 194 €	79 194 €	30 000 €	DETIR			3e trim 2021
	GRAND CHAMBERY	remplacement des éclairages par des solutions LED sur 3 gymnases	105 000 €	55 000 €	50 000 €	DSIL			4e trim 2021
	DDFIP 73, DDETSPP Chambéry, INIS Cognin, UDAP Chambéry, Préfecture de la Savoie, DREAL Chambéry, Gendarmerie Chambéry, CROUS Chambéry, USMB Jacob Bellecombe, DSSEN 73, Villa Hauvette, Caserne Barby 13 <sup>e</sup> BCA	Rénovation thermique de plusieurs bâtiments de l'Etat	1 652 135 €	/	1 652 135 €	Relance Rénovation énergétique immobilier de l'état			2021
	CROUS et USMB Jacob Bellecombe	Réfection toiture et isolation du CROUS, optimisation des installations techniques de chauffage et désembouage de l'IAE (USMB) dans le périmètre de grand Chambéry	626 865 €	/	626 865 €	Relance Rénovation énergétique immobilier de l'état			2021
	BASSENS	Réhabilitation énergétique de la gendarmerie de Bassens	6 221 000 €	/	6 221 000 €	Relance Rénovation énergétique immobilier de l'état			2021
2.2 Energies renouvelables	GRAND CHAMBERY	Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques			658 337 €	ADEME - enveloppe déléguée / 2018-2021 - financement 2021			2021
	GRAND CHAMBERY	Réhabilitation de collecteurs d'eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable	10 774 551 €		6 000 000 €	aides agence de l'eau			2021
2.3 Richesses du territoire	Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry	Modernisation de l'abattoir	2 298 608 €	781 275 €	884 000 €	RELANCE - AAP Alimentation sûre	475000 €	158 333 € Grand Chambéry	2021
	Crystal Habitat (Chambéry) / Association des jardins familiaux (Cognin)	Jardins partagés intergénérationnels (Chambéry et Cognin)			85 000 €	RELANCE - AAP Jardins partagés			2021
	Associations	Projets d'alimentation locale et solidaire (La Vagabonde et BioBauges)			40 000 €	RELANCE - AAP alimentation locale et solidaire			2021
	SPA de Chambéry	investissement dans un refuge d'animaux			70 000 €	RELANCE - AAP soutien à l'accueil des animaux			2021
2.4 Végétalisation	Communes	Végétalisation de cours d'écoles (Bellecombe-en-Bauges et Chambéry)			112 000 €	aides agence de l'eau			
	La Motte-Servolex	Désartificialisation des sols et création de circulations douces	282 400 €	232 400 €	50 000 €	DSIL RELANCE			4e trim 2020
	CISALB	Confortement des digues et restauration écologique de l'Hyères	3 500 000 €		2 800 000 €	programme d'actions de prévention contre les inondations 3 <sup>e</sup> gén. Contrat multi-thématique agence de l'eau			
	CISALB	travaux hydrauliques et écologiques Nant petchi	1 800 000 €		900 000 €	programme d'actions de prévention contre les inondations 3 <sup>e</sup> gén.			
	CISALB	mise en conformité des seuils pour amélioration de la continuité piscicole	1 800 000 €		1 260 000 €	RELANCE - AAP Rebonif - Agence de l'eau	110000 €	Grand Chambéry - Convention de délégation de compétence	
	LA RAVOIRE	aménagement de la place de l'hôtel de ville destiné à lutter contre les îlots de chaleur	64 653 €	14 653 €	50 000 €	DETIR			2021
TOTALS				126 192 796 €	55 169 670 €	49 369 685 €	4 596 600 €	7 024 000 €	
TOTALS				17 440 205 €	13 195 641 €	13 211 331 €	659 600 €	414 000 €	

## Annexe 2 - Synthèse des fiches projets

Enjeu	Objectif CRTE	Sous-enjeux	Opération et porteur de projet	Montant total du projet € ttc coût prévisionnel
Enjeu 1 : une agglomération solidaire et attractive	1.1 Bien habiter ensemble	Améliorer la qualité des parcs de logements privés et publics	Tour du stade - Cristal Habitat 2	18 344 787 €
			FJT La Clairière - Cristal Habitat 4	3 249 675 €
			OPAH-RU/ORI 1ère phase - Chambéry 13	1 010 000 €
			Rehab et reconstruction ZAC 1 et 2 Cognin - OPAC SAVOIE 2	15 100 000 €
		Diversifier l'offre de logements	Filière courte - Logement Bimby - Agglo 37	23 940 €
			Primo accession pour les jeunes ménages et halte garderie - Les Déserts 3	600 000 €
		Créer les conditions du vivre ensemble	Aménagement PMR gymnase chef lieu - Bassens 5	50 000 €
			Restructuration de l'Ehpad - Cognin 2	3 500 000 €
			Création résidence séniors rurale - Jarsy 1	3 500 000 €
			Aménagement du parc Eburdy du Biollay - Chambéry 12	790 000 €
	1.2 Des déplacements facilités	Améliorer la vie dans les quartiers	Aménagement ANRU Bellevue - Agglo 11	1 117 000 €
			Aménagement centre bourg - Barberaz 13	337 200 €
			Parc du Forézan et parc Ract - Cognin 6	150 000 €
			Remise aux normes de la salle du scarabée - Chambéry 11	185 000 €
		Offrir des conditions d'accueil à la communauté des gens du voyage	GDV HA Villière - Agglo 29	200 000 €
			GDV Terrain Boige - Agglo 30	1 500 000 €
Enjeu 2 : une agglomération durable et économe en ressources	2.1 Assurer la durabilité	Favoriser les modes de déplacements alternatifs À la voiture	Mobilités douces - Barberaz 7	264 000 €
			Aménagements abords parking Ravet - Chambéry 2	700 000 €
		Améliorer les déplacements tout mode sur les voiries structurantes	Pont de la trousse - Agglo 5	2 500 000 €
			RD 1006 - Garatte La Trousse - Agglo 7	7 947 000 €
			Aménagement av de la grande Chartreuse - Agglo 19	776 377 €
	2.2 Assurer la durabilité	Garantir la ressource en eau	Sécuriser des infrastructures de prod et distri eau potable - Agglo 18	13 132 672 €
		Lutter contre la pollution des eaux	Travaux eaux pluviales - Agglo 9	3 038 000 €
			Sécuriser les infrastructures d'assainissement - Agglo 17	16 271 000 €
			Création réseaux séparatifs eaux pluviales - Arith 2	450 000 €
			Sécurisation des infrastructures et gestion des eaux pluviales - La Compote en Bauges 2	83 845 €
		Améliorer la collecte des déchets	Plan conteneurisation - Agglo 20	3 920 000 €
			Mise aux normes centre de tri Chambéry et Gilly-sur-Isère - Savoie Déchets 2	4 835 000 €
	2.3 Assurer la durabilité	Promouvoir l'accès aux grands équipements	Programme GER Grands équipements - Agglo 10	612 000 €
			Espace montagne Galerie Eureka - Chambéry 3.	750 000 €
			Simpl'ici - Agglo 14	10 000 €

1.3 Des services de qualité	Moderniser l'action publique	Centre d'appel - Agglo 16	60 000 €
		Modernisation outils numériques - Chambéry 10	168 000 €
		Bornes numérique - Agglo 13	70 000 €
		Digitalisation touristiques - Agglo 24	267 600 €
		Equipements dédiés à la visio - Bassens 7	20 000 €
		Mise à niveau numérique mairie - Jacob-Bellecombe 12	12 668 €
		Equipement son et vidéo salles conseil et commissions - La Ravoire 3	26 146 €
		Achat poste informatique - Le Noyer 2	1 788 €
		Digitalisation BIT Challes-les-Eaux - GCAT 1	72 000 €
		Mise en place site internet - GCAT 5	78 000 €
1.4 En soutien des initiatives locales et du tissu économique	Accompagner les revitalisations des centre-villes et centre-bourgs des communes	Plateforme digitale - La Ravoire 2	34 128 €
		Anticiper et maîtriser les besoins en foncier	2 428 776 €
		Revitalisation centre bourg - Cognin 7	2 450 000 €
		Plan référence urbanisme - Le Châtelard - 1	65 000 €
		Espace multi usages tiers lieu - Les Déserts 2	420 000 €
		Centre bourg - Saint-Alban-Leysse 1	3 110 717 €
		Aménagement travaux hameau d'Epernay - Sainte-Reine 2	250 000 €
		Reconversion site indus Rubanox friches - Cristal Habitat 2	18 344 767 €
		RLPi - Agglo 38	110 000 €
		Construction surface neuve pour atelier de production - CCI/Agefis/CFAI de Savoie	ND
1.5 Faire rayonner le territoire	Développer l'économie locale et innovante	Modernisation de l'outil de production - CCI Savoie / Café Folliet	ND
		Acquisition machines performantes - CCI Savoie/Chaland Palmieri	ND
		Machine à découper laser haute performance - CCI/DLS	ND
		Acquisition baie informatique - CCI/ELSY	ND
		Robotisation pour conditionnement automatique - CCI/Fine Spect	ND
		Acquisition tour de commande numérique nouvelle génération - CCI / Guichon Valves	ND
		Modernisation bâtiment et outils de production - CCI/SCCM ALP	ND
		Projet Cabline - CGLé/MND	ND
		Centre de conférence numérique - CGLé 2	ND
		Faire rayonner le territoire par le sport	Création parking sous le stade municipal - Chambéry 4
	Accélérer le réemploi et l'économie circulaire	Enfin ! Réemploi , la matériauthèque - CCI/Chantiers Valoristes	ND
		Piscine municipale - Aillon-le-Jeune 2	3 168 000 €
		Passerelle multi sports - Les Déserts 1	756 000 €
	Transition des aménagements touristiques	Transition des aménagements touristiques - Saint-François-de-Sales 2	305 048 €

**1.5 Vers un tourisme  
4 saisons**

Convertir les modèles touristiques	Plan eau montagne La Féclaz - SMSB/SGR 1	1 110 000 €
	Neige culture - SMSB/SGR 2	2 412 000 €
	Construction CNES - SMSB/SGR 3	3 600 000 €
	Camp de base bâtiment totem Aillons 1000 - SMSB/AM 5	1 645 200 €
	Déploiement schéma rando - Agglo 21	350 000 €
	Schéma directeur tourisme - Agglo 22	24 090 €
	FDC ENT - Agglo 23	140 000 €
	Schéma dvpmt parapente - Agglo 26	30 000 €
	Marque de territoire - Agglo 27	150 300 €
	Aménagement ENT Le Mariet - Artih 4	60 000 €
	Projet "petit lac" - La Thuile 6	170 000 €
	Rénovation refuge des Garins - Le Châtelard 4	260 000 €
	Aire accueil des pratiquants des sports de montagne - Sainte-Reine 1	54 747 €
	Aménagement BIT La Féclaz - GCAT 2	80 400 €
	Elaboration schéma de développement touristique 2022/2026 - GCAT 3	36 000 €
Promouvoir l'offre touristique du territoire	Zonage activités de plaine nature - SMSB/SGR 7	89 000 €
	Actions plan climat - Agglo 12	1 982 000 €
	Club climat - Agglo 33	100 000 €
	Patinoire groupe froid - Agglo 1	690 000 €
	Remplacement des chaudières - Agglo 4	200 000 €
	Renov énergétique maison du stade - Barberaz 2	135 613 €
	Renov école et restructuration école Albanne - Barberaz 3	1 353 550 €
	Eclairage public basse consu - Barberaz 10	480 000 €
	Rénovation énergétique et acoustique salle polyvalente - Barberaz 11	337 200 €
	Rénovation Niveoles - Aillon le Jeune 1	1 769 830 €
	Rehab centre de loisirs Les Mouettes - Barby 1	1 262 000 €
	Renov mairie Barby - Barby 2	623 000 €
	Réhab presbytère et de la Source - Barby 5	275 000 €
	Rénovation école maternelle - Barby 6	780 000 €
Enjeu 2 : Une agglomération engagée dans la transition écologique et énergétique	Modernisation éclairage public - Bellecombe-en-Bauges 2	84 124 €
	Terrain de foot - Challes-les-Eaux 3	104 641 €
	Restaurant scolaire - Curienne 1	479 000 €
	Rénovation de la mairie - Ecole en Bauges 1	150 000 €
	Rénovation parc éclairage LEDS - Jacob-Bellecombette 5	220 000 €

2.1 Bâti sain et performant	Rénov. bâtiment communal ancienne école - La Compote en Bauges 1	736 312 €
	Rénov. salle des fêtes - La Motte en Bauges 2	1 280 000 €
	Construction tribunes rugby - La Motte-Servolex 1	950 000 €
	Rénov. école Pergaud - La Motte-Servolex 7	1 450 000 €
	Réhab. bibliothèque - La Ravoire 4	1 089 000 €
	Rehab. terrain rugby et vestiaires - La Ravoire 5	2 819 820 €
	Rénov. salle des fêtes - Le Châtelard 3	103 000 €
	Extension de l'école - Montagnole 1	990 000 €
	Requalification foyer nordique - Saint-François-de-Sales 1	724 966 €
	Rénov. et extension école - Saint-Sulpice 1	2 236 960 €
	Amélioration thermique groupe scolaire - Saint-Jeoire-Prieuré 1	100 000 €
	Réalisation d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire - Sonnaz 1	2 711 000 €
	Rénov. hangar communal - Thoiry 1	88 340 €
	Rénov. salle polyvalente - Vérel Pragrondran 1	1 000 000 €
2.2 Energies renouvelables	Groupe scolaire : phase 2 extension et restructuration - Vimines 2	172 033 €
	Rénovation thermique bâtiments communaux - Chambéry 7	3 100 000 €
	Restructuration du gymnase intercommunal secteur Bauges - SIVU 1	4 736 400 €
	Remplacement four crématorium de Chambéry - PFCCA 1	242 230 €
	Rénov. BU Campus de Jacob-Bellecombette - USMB 1	21 700 000 €
	Déploiement sous comptage énergétiques - USMB 2	210 000 €
	Améliorer la qualité de l'air	Mise aux normes UVETD - Savoie Déchets 3
		14 435 000 €
	Faciliter le développement de projets	Etude structure pour centrale solaire PV - Bassens 6
		3 000 €
2.3 Richesses du territoire	Etude de projet source de chaleur - Le Châtelard 2	18 000 €
	Accélérer les productions	Panneaux solaires piscine de Buisson Rond - Agglo 3
		1 000 000 €
		Remplacement chaudière fioul par chaudière biomasse - Saint-Jean-d'Arvey 1
		100 000 €
		Chaudière mairie - La Thuile 1
		26 000 €
		Récupération énergie du process de crémation - PFCCA 2
		ND
	Gérer de manière durable la ressource en eau	Récupération Chaleur sur four Verrier - OCV
		ND
	Promouvoir une agriculture de proximité et de qualité	Optimisation de la chaleur fatale UVETD - Savoie Déchets 1
		12 063 000 €
		Schéma directeur ressource eau agricole - Agglo 31
		120 000 €
		Jardins partagés et agriculture urbaine - Barberaz 6
		130 000 €
		Construction atelier fabrication / caves / quai réception et livraison fruitière Coeur des Bauges - Coopérative Lescheraines 1
		6 137 000 €
		Agrandissement et modernisation cave coopérative - Coopérative Compote en Bauges 1
		736 312 €

	Territoire zéro déchet	Recyclage et valorisation des déchets - SPL 2040 Chambéry 2	290 000 €
2.5 Végétalisation	Tendre vers une ville perméable et lutter contre les îlots de chaleur	Cartographie îlots de chaleur - Agglo 32	50 000 €
		Ré-aménagements des cours d'écoles - Chambéry 6	1 000 000 €
		Renaturation cour de l'école Lamartine - La Motte-Servolex 9	85 000 €
	Gérer et préserver les milieux naturels	Renaturation de la digue en rive gauche du Nant Bruyant au droit de l'allée aime - La Motte-Servolex 3	200 000 €
		Entretien pelouses sèches - La Thuile 4	22 500 €
		ABC biodiversité - SMSB/SGR 6	65 000 €

# **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**



**DIAGNOSTIC  
ET ÉTAT INITIAL  
DE L'ENVIRONNEMENT**

---

**EXTRAITS**

## PARTIE 1 – LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES ET LE CADRE DE VIE DES MENAGES

### 1 – LE SOCLE PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE

#### LA MISE EN VALEUR DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE, CE QUE L'ON RETIENT

##### Atouts

- > Une situation d'exception au coeur de paysages de grande qualité, un cadre naturel en partie entretenu par les PNR des Bauges et de Chartreuse
- > Une grande diversité de situations et de paysages, des physionomies propres à chaque entités
- > Une richesse patrimoniale importante et diversifiée (différentes époques, végétal, géologique, bâti, petit patrimoine, thermalisme à Challes les E., vernaculaire, institutionnel...) dans le coeur urbain (AVAP Chambéry, secteur sauvegardé, ...) comme dans les zones rurales (patrimoine Baujues, patrimoine de Chartreuse)
- > Un caractère rural encore préservé, notamment grâce à une présence forte de l'activité agricole jusque dans le coeur urbain
- > Des motifs identitaires : paysagers (vergers et pré vergers principalement) et bâties (typologies bâties des Bauges différentes de Chartreuse et du coeur d'agglo, calades que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire)
- > Une perméabilité entre le coeur urbain et les espaces naturels et agricoles (support de TVB urbaine, d'espaces publics, de ressourcement...) renforcée par les projets de reconquête de la nature en ville (renaturation de la Leysse)
- > Un centre urbain en voie de reconquête piétonne (piétonisation du centre ville de Chambéry ex: Boulevard de la Colonne ; requalification ZAE avenue de Turin)
- > Un contexte géographique offrant des vues remarquables sur le paysage (balcon, belvédère, sur l'agglomération le coeur des Bauges le lac du Bourget) alternant entre dedans / dehors (vues refermées au coeur des massifs ou en balcon sur l'agglomération depuis les hauteurs)
- > Des entrées de territoire qualitatives, révélatrices de l'image de moyenne montagne profitant généralement de vues panoramiques ou d'ambiance naturelle de qualité
- > Des usages et loisirs « nature » nombreux à proximité du coeur urbain, de nombreux itinéraires de découverte (tous modes, cycle, piéton, vélo...)

##### Faiblesses

- > Un fond de vallée étroit où se condensent les activités humaines entraînant une banalisation du paysage (continuum urbain, linéaire de zones d'activité et commerciales peu soignées...)
- > Un continuum marqué par un manque de qualité urbaine (des espaces dessinés par et pour la voiture, monofonctionnalité de l'espace), particulièrement observé au niveau des zones d'activité dont l'impact en entrée de ville et en bordure d'axe de transit (A43, VRU) est particulièrement fort
- > Un mitage des piémonts de Chartreuse engendrant une perte de lisibilité des éléments repères (église-clocher, silhouette villageoise, entités communales...) et des espaces agricoles (motif paysager identitaire)
- > Des extensions urbaines principalement sous forme de lotissements pavillonnaires sans grande qualité spatiale (absence d'espaces publics, usages limités à la fonction de desserte...) et sans connexion avec les espaces urbanisés alentours (modèle en impasse)

##### > Des limites à l'urbanisation floues

- > Des espaces plats favorables et essentiels pour l'agriculture convoités par l'urbanisation entraînant une menace de la pérennité agricole
- > Des espaces de coteaux les plus pentus en voies de fermetures (avancée de la forêt, urbanisation et la nécessité de préserver les terres agricoles les plus facilement mécanisable)
- > Un entremêlement des espaces agricoles et urbains identitaire mais entraînant des conflits de regard et d'usages (accessibilité des parcelles, matérialité des cheminements)

##### Opportunités

- > Une richesse paysagère et patrimoniale garante de l'attractivité et de la qualité du cadre de vie, et qui offre un potentiel important de développement des activités touristiques liées
- > Des espaces ouverts agricoles dans le coeur urbain de l'agglomération comme espaces de respiration, vecteurs de qualité du paysage urbain et leviers d'acceptation de la densité urbaine
- > Une proximité des espaces de nature et des aménagements/ équipements de découverte favorable au développement d'une offre complète de loisirs de plein air et de séjours touristiques
- > Un accès à la nature conforté pour les habitants et un paysage urbain valorisé par le renforcement de la présence de la nature en ville
- > Des habitants qui se réapproprient la ville et une nouvelle vitalité permise par une place plus grande donnée aux piétons
- > La valorisation des patrimoines naturels, bâties et vernaculaires comme point d'accroche majeur de la pérennisation de l'identité locale et des caractéristiques typiques des Bauges et de la Chartreuse
- > Une attractivité confortée par l'image positive renvoyée par les entrées de territoire qualitative et les points de vue remarquables

## **PARTIE 1 – LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES ET LE CADRE DE VIE DES MENAGES**

### **1 – LE SOCLE PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE**

#### **LA MISE EN VALEUR DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE, CE QUE L'ON RETIENT**

##### **Politiques publiques à poursuivre**

- > La préservation de la richesse et de la diversité des paysages et des patrimoines locaux
- > La pérennisation de l'identité et des particularités locales
- > Maintenir la qualité du cadre de vie et du paysage urbain
- > L'acceptation de la densité urbaine
- > Le développement de l'attractivité du territoire au travers de l'image de la communauté d'agglomération
- > La lisibilité de chaque hameau, bourg, commune

##### **Risques**

- > Des disparités locales qui pourraient s'estomper sous l'effet de dynamiques d'aménagement contemporaines banalisées
- > Un paysage de l'entre-soi qui se généraliserait (privatisation des vues, absence d'espace public...)
- > Un déséquilibre qui s'intensifierait entre espaces bâti, agricoles et naturels, notamment au niveau des piémonts de Chartreuse, réduisant la richesse paysagère et érodant l'identité historique de certains secteurs
- > Une possible perte de lisibilité des paysages et des entités urbaines (bourgs, hameaux...) liée au mitage progressif et aux dynamiques d'urbanisation linéaire
- > Un risque de baisse d'attractivité du coeur urbain de l'agglomération du fait d'une image peu qualitative renvoyée par les entrées du coeur urbain et les axes majeurs de transit (VRU...), ainsi que par les zones d'activités
- > Des paysages qui se fermeraient progressivement par enfrichement ou urbanisation, nuisant également à la pérennité des activités agricoles

2 parc naturels régionaux  
- PNR de Chartreuse  
76 700 hectares  
57 communes dont 5 de Grand Chambéry  
- PNR du Massif des Bauges  
90 000 hectares  
67 communes dont 21 de Grand Chambéry

1 site patrimonial remarquable  
- secteur sauvegardé de Chambéry  
19 hectares

## PARTIE 1 – LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES ET LE CADRE DE VIE DES MENAGES

### 1 – LE SOCLE PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE

#### LA TRAME VERTE ET BLEUE, CE QUE L'ON RETIENT

##### Atouts

- > Une multiplicité de milieux
- > La diversité et la qualité des milieux agro-naturels
- > La préservation des habitats et espèces patrimoniaux
- > Les échanges entre le massif des Bauges et celui de la Chartreuse
- > La biodiversité urbaine
- > Intégrité des biens et des personnes
- > La santé des habitants de la Communauté d'Agglomération
- > La fonctionnalité des espaces contraints
- > La qualité du cadre de vie
- > L'adaptation au changement climatique
- > Une biodiversité locale
- > Un patrimoine naturel riche, bien identifié par différents zonages et géré par divers organismes (CEN de Savoie, PNR des Bauges et de Chartreuse...)
- > Des habitats naturels remarquables et spécifiques: tufières, pelouses sèches...
- > Des secteurs de moyenne montagne présentant une faible fragmentation des milieux et une bonne fonctionnalité du réseau global
- > Une nature qui pénètre dans le cœur urbain grâce aux cours d'eau et aux espaces verts publics
- > Des initiatives de restauration des milieux naturels observées

##### Faiblesses

- > Des milieux ouverts gagnés progressivement par la forêt
- > Des obstacles à l'écoulement et des pressions urbaines sur les milieux humides et aquatiques
- > Des réservoirs de biodiversité inégalement répartis
- > Une cluse densément urbanisée et accueillant de nombreuses infrastructures fragmentantes
- > Une urbanisation qui gagne les piémonts, notamment dans le secteur de la Chartreuse

##### Opportunités

- > Une grande diversité de milieux naturels favorable à la conservation de la diversité des espèces locales
- > Des acteurs locaux engagés pour l'amélioration des connaissances locales et de la gestion du patrimoine naturel
- > Des réservoirs de biodiversité d'une grande richesse écologique offrant des zones de refuge pour de nombreuses espèces patrimoniales
- > Une fonctionnalité particulièrement bonne dans les Bauges favorable aux échanges biologiques et au maintien de la biodiversité locale
- > Le développement de la nature en ville, à l'appui des actions de renaturation, pour améliorer la perméabilité de la cluse et l'accueil de la biodiversité urbaine

##### Politiques publiques à poursuivre

- > La préservation de la diversité et de la qualité des milieux agro-naturels
- > La préservation des habitats et espèces patrimoniaux
- > Le maintien de la qualité des échanges écologiques entre le massif des Bauges et celui de la Chartreuse
- > La valorisation de la biodiversité urbaine, facteur de perméabilité dans le tissu urbain dense ainsi que de bien-être pour les usagers

##### Risques

- > Une forte réduction des milieux ouverts qui entraînerait une diminution de la fonctionnalité et de la perméabilité écologique du territoire, et participe à l'érosion de la biodiversité locale
- > La dégradation des milieux aquatiques et humides qui limiterait leur rôle de corridors privilégiés
- > Un possible affaiblissement de la fonctionnalité écologique dans les piémonts de la Chartreuse sous l'effet du mitage des espaces
- > Des dynamiques de densification urbaine du cœur urbain de l'agglomération qui renforcerait la fragmentation du réseau écologique global et peuvent empêcher toute connexion inter-massifs

- Superficie des espaces boisés : 28 653 ha
- Superficie des espaces boisés identifiés en EBC : 157,4 ha
- Superficie de zones humides : 932,1 ha
- Superficie des éléments paysagers inscrits au zonage par inscription graphique : 1699,3 ha
- Superficie des réservoirs de biodiversité : 38 431,9 ha

## PARTIE 1 – LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES ET LE CADRE DE VIE DES MENAGES

### 1 – LE SOCLE PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE

#### UN AMÉNAGEMENT TERRITORIAL INFLUENCÉ PAR LES RISQUES, CE QUE L'ON RETIENT

##### Atouts

- > Une bonne connaissance et un encadrement des risques naturels
- > Un réseau de zones humides (306 zones) qui participe à la prévention des inondations en amont
- > Des aménagements de prévention des inondations (digues) faisant l'objet d'un suivi garantissant la sécurité des ouvrages
- > Des risques technologiques et des nuisances faibles dans les territoires ruraux des piémonts et de montagne
- > Un tissu industriel important dans la cluse qui ne génère toutefois pas de risque important (de type SEVESO)

##### Faiblesses

- > Des territoires de montagne soumis à la fois à des risques d'inondation et de mouvement de terrain
- > Des zones humides sous pression qui participent moins à la prévention des inondations
- > Des risques de mouvement de terrain peu couverts par des documents cadres et réglementaires
- > Des risques technologiques liés au transport de matières dangereuses, des nuisances sonores importantes et une pollution atmosphérique qui impactent particulièrement le coeur urbain de l'agglomération
- > De nombreux sites pollués dans le coeur urbain

##### Opportunités

- > Une exposition de la population aux risques naturels limitée par l'application des prescriptions des documents réglementaires et de connaissance des aléas
- > Une gestion des crues facilitée par la protection des zones humides
- > Le coeur urbain de l'agglomération préservé des inondations par des ouvrages hydrauliques sécurisés et performants et le respect de la mise à distance de l'urbanisation à l'arrière des digues
- > Des sites pollués valorisés par le renouvellement urbain
- > La valorisation paysagère et écologique (parcs, coulées vertes...) des zones contraintes par les risques et les pollutions
- > Un environnement et un cadre de vie préservé des nuisances dans les territoires ruraux
- > Le schéma directeur des eaux pluviales sur le secteur Grand Chambéry en cours d'élaboration pour une gestion intégrée des eaux pluviales

##### Politiques publiques à poursuivre

- > Le maintien de l'intégrité des biens et des personnes
- > La préservation de la santé des habitants de la Communauté d'Agglomération
- > La garantie de la fonctionnalité des espaces contraints
- > L'adaptation au changement climatique

##### Risques

- > Une exposition accrue aux risques naturels dans les secteurs de montagne et de piémonts
- > Des inondations qui deviendraient plus intenses et plus fréquentes du fait des conséquences de l'artificialisation croissante des sols, notamment dans les zones les plus denses, et du changement climatique
- > Des maladies chroniques qui se multiplieraient, notamment respiratoires et cardio-vasculaires, croissantes chez les habitants du coeur urbain
- > Un phénomène de périurbanisation qui s'intensifierait au détriment du coeur d'agglomération par les habitants recherchant un cadre de vie plus sain et apaisé
- > Des espaces en friches durablement présents dans le paysage du fait de l'impossibilité de revalorisation de certains sites pollués

- 3 Plans de prévention des risques inondation (PPRi)

- 3 communes couvertes par un Plan de prévention des risques naturels (PPRN)

- 13 communes couvertes par un PIZ

## PARTIE 1 – LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES ET LE CADRE DE VIE DES MENAGES

### 2 – L’ORGANISATION URBAINE DU TERRITOIRE

#### LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DU TERRITOIRE, CE QUE L’ON RETIENT

##### Atouts

- > Une dynamique de renouvellement urbain engagée depuis plusieurs années sur le territoire, notamment à Chambéry et les communes urbaines ;
- > Un potentiel d’évolution important en matière de densification et de mutation des espaces urbanisés du territoire ;
- > La mise en oeuvre de projets urbains structurants en renouvellement urbain à Chambéry et certaines communes urbaines: opération Vérotex à Chambéry, ZAC centre-ville à Challes-les-Eaux, ZAC centre à Barberaz, ZAC Valmar à La Ravoire, etc.

##### Faiblesses

- > Une consommation d’espaces agricoles et naturels qui reste importante depuis plusieurs années, notamment en première et seconde couronnes d’agglomération;
- > Une forte séparation des fonctions urbaines à l’origine de nombreux déplacements quotidiens, qui impacte aujourd’hui sur la qualité de vie des ménages
- > Des centralités urbaines globalement sous dimensionnées (sous-densité bâtie, vacance commerciale, vocation dominante habitat/équipement) et des centres-bourgs fragiles qui ne permettent plus toujours de répondre au besoin de proximité des ménages.

##### Opportunités

- > La montée en puissance d’une armature urbaine structurée et équilibrée en s’appuyant sur le centre-ville élargi de Chambéry, un maillage de centralité relais dans les communes urbaines et des centre-bourgs animés dans les communes rurales ;
- > Le mobilisation prioritaire du potentiel foncier situé à proximité des gares et arrêts de transports en commun urbain (structurants et locaux) dans un objectif d’articulation urbanisation / TC (chrono-aménagement) ;
- > La mobilisation du parc de logements vacants et l’intervention sur le parc ancien et/ou dégradé, notamment dans le secteur PSMV, le centre-ville élargi de Chambéry (quartiers de faubourgs) et les centre-bourgs des communes du Piémont de Chartreuse, du Plateau de la Leysse et des Bauges ;
- > La densification maîtrisée des secteurs d’habitat individuel et l’accompagnement aux nouveaux modèles d’habitat en milieu urbain, périurbain et rural : division parcellaire, rénovation des granges baujues, habitat intermédiaire, etc.
- > La définition de limites durables à l’urbanisation aux franges du cœur urbain et en limite des bourgs et hameaux ruraux ;
- > La mise en oeuvre d’une stratégie foncière publique à long terme

##### Politiques publiques à poursuivre

- > L’endiguement du mitage grâce à la révision des documents d’urbanisme ;
- > La restructuration des centres-villes des communes urbaines : mutation des formes urbaines et densification, développement des formes de mixité urbaine, sociale et générationnelle, promotion de la nature en ville et des modes de déplacements alternatifs, valorisation des espaces publics, etc. ;
- > La mise en oeuvre de projets d’aménagement mixtes et intégrant les principes du développement durable dans la conception de nouveaux quartiers : qualité des espaces publics, perméabilité et facilité de déplacements, performance énergétique, etc.

##### Risques

- > L’artificialisation des sols pour le développement de l’habitat qui pourraient se poursuivre en frange du cœur urbain ;
- > La pression urbaine et foncière et l’accentuation des difficultés de circulation et des conflits d’usages croissants entre les activités résidentielles, économiques et agricoles sur des espaces de plus en plus contraints qui pourraient: fragilisation du maraîchage, recul des espaces de nature en ville, difficultés d’installation pour les activités productives, mutation commerciale des espaces d’activités, etc.
- > La densification non maîtrisée des secteurs pavillonnaires ;
- > La perte de lisibilité du paysage urbain et des limites entre espaces urbains, agricoles et naturels, notamment à la périphérie des bourgs, hameaux et aux franges des communes urbaines ;
- > La dégradation de la qualité de vie et des conditions d’habitabilité du cœur urbain : dégradation de la qualité de l’air, saturation des axes de déplacements, sous représentation des espaces publics et éloignement des accès aux points de nature en ville, etc. ;
- > La dévitalisation des centres-villes et des centre-bourgs des piémonts de Chartreuse, du Plateau de la Leysse et du Coeur des Bauges, qui pourrait être engendrée par la poursuite de l’étalement à la périphérie du cœur urbain : vacance résidentielle et commerciale, difficultés d’entretiens du patrimoine architectural, etc.

- 220 ha rendus aux espaces naturels ou agricoles (zones AU supprimées)

- 214 ha de zones AU au PLUi HD soit 0.4% du territoire

- 157 orientations d’aménagement (OAP) dans le PLUi HD

## PARTIE 1 – LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES ET LE CADRE DE VIE DES MENAGES

### 2 – L’ORGANISATION URBAINE DU TERRITOIRE

#### PARC D’ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ZONES COMMERCIALES, CE QUE L’ON RETIENT

##### Atouts

- > Des PAE structurants qui accueillent de nombreux établissements économiques et contribuent à la vitalité économique du territoire ;
- > Des capacités de densification et de mutation importantes au sein des espaces d’activités économiques existants : sites Zutables, friches économiques, secteurs en sous-densité etc.

##### Faiblesses

- > Des capacités d'accueil et de développement aujourd'hui fortement contraintes par la raréfaction du foncier, les concurrences sur l'utilisation du sol et les risques ;
- > Des parcs d'activités en position d'entrée de ville, peu qualitatifs et pourtant « vitrine » du territoire ;
- > Des espaces publics et des lieux de partage sous représentés au sein des espaces d'activités ;
- > Une offre de locaux d'activités en décalage avec le besoin des entreprises : vétusté, localisation au sein des PAE ne disposant pas de services, etc. ;
- > Des espaces d'activités qui accueillent une grande mixité de fonctions économiques et commerciales, à l'origine de difficultés de fonctionnement, d'accessibilité / de mobilité (difficultés d'accès à la VRU, charges de trafic, etc.) et d'un déficit d'identité / de visibilité des PAE.

##### Opportunités

- > Le développement économique sans consommation d'espaces par le réinvestissement des friches industrielles et des locaux d'activité vétustes ;
- > Le développement de services mutualisés au sein des PAE pour accompagner la dynamique économique du territoire et conforter son attractivité ;
- > La requalification de l'environnement urbain des PAE et l'amélioration de leur intégration au fonctionnement du territoire : amélioration de la performance environnementale du bâti, traitement paysager, notamment en entrées de territoire et d'agglomération, etc.
- > La reconversion/mutation des zones commerciales de grande distribution disposant de très grands ténements en centralité aux portes de Chambéry (quadrant Bassens / Saint Alban notamment) ;
- > La mise en oeuvre d'un modèle d'organisation des transports et de gestion du stationnement moins consommateur d'espaces, favorable aux modes de transports alternatifs et favorisant les effets de vitrine urbaine en entrée d'agglo : poursuite de la stratégie P+R, mutualisation des capacités de stationnement des enseignes commerciales, amélioration des accès à la VRU, etc.

##### Politiques publiques à poursuivre

- > La mutation des espaces d'activités économiques à travers une intervention globale sur l'existant et dans une logique de pôle d'activités : restructuration foncière, mutualisation du stationnement, redéfinition des vocations dominantes et des périmètres des PAE structurants, etc

##### Risques

- > Des difficultés d'implantation qui pourraient être croissantes pour les activités industrielles et artisanales au sein de l'agglomération ;
- > La poursuite de la pression commerciale et des logiques concurrentielles avec les activités productives ;
- > La prolifération de friches si la désindustrialisation de l'économie s'intensifie et à défaut de ténements fonciers suffisants pour accueillir les grands comptes et permettre les parcours résidentiels des établissements économiques implantés sur le territoire ;
- > Une dégradation des conditions d'accueil et de développement pour les entreprises locales et les porteurs de projets.

- 6 parcs d'activités

- zone UA (activités) dans le PLUi HD : 833,5 ha

- 1<sup>er</sup> bassin de vie le plus attractif

(2018 - villes entre 50 000 et 100 000 hb)

## PARTIE 2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'AGGLOMERATION ET LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES

### 1 - LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES ET L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AUX SERVICES

#### CE QUE L'ON RETIENT

##### Atouts

###### Démographie :

- > Un territoire qui gagne de la population et un regain d'attractivité depuis 2013 ;
- > Les communes d'entrée d'agglomération et le Piémont de Chartreuse très attractifs pour les nouvelles populations (solde migratoire supérieur à 1,5% par an) ;
- > Une population relativement jeune sur le Plateau de Leysse portée par les naissances, un territoire jeune et familial.

###### Logements / Habitat :

- > Un rythme de construction élevé (environ 871 logements commencés par an) porté par Chambéry et les communes urbaines (80% de la construction entre 2004 et 2014) et qui s'accélère depuis 2013 ;
- > Une division par deux du nombre de constructions de logements individuels purs (20% entre 2004 et 2014) et un rééquilibrage de la production de logements ;
- > Une attractivité pour les communes du Coeur des Bauges accessibles depuis les bassins d'emplois d'Aix-les-Bains ou d'Annecy.

###### Équipements / Services :

- > Des services aux particuliers très développés sur l'ensemble des secteurs (18 services aux particuliers pour 1 000 habitants en moyenne) ;
- > Une offre en équipements, particulièrement développée, dans le secteur de la santé et du commerce, structurée par Chambéry et les communes urbaines ;
- > Une offre en équipements supérieurs développée grâce à la présence de l'Université Savoie Mont-Blanc qui attire des jeunes sur le territoire.

##### Faiblesses

###### Démographie :

- > Un net ralentissement de la croissance démographique entre 2008 et 2013 ;
- > Une faible attractivité de la commune de Chambéry avec une croissance portée par un solde naturel positif ;
- > Une dynamique démographique fragile dans le Coeur des Bauges présentant de fortes disparités entre les communes ;
- > Une tendance au vieillissement de la population du territoire ;
- > Un vieillissement très marqué sur les communes urbaines avec une croissance démographique ralentie portée par le solde naturel et la présence de familles ;
- > Un indice de jeunesse très bas sur les communes urbaines et le Coeur des Bauges.

###### Logements / Habitat :

- > Une production de logements individuels purs encore majoritaire (67% entre 2004 et 2014) dans les secteurs les plus ruraux : Piémont de Chartreuse, Plateau de la Leysse et Coeur des Bauges ;
- > La moitié de la production de logement à destination du maintien de la population ;

- > Une suroccupation du parc de logement (1,8%) supérieure à tous les territoires de référence.

- > Une sous-occupation du parc de logements du Coeur des Bauges ;

- > Un parc de logements peu adapté et vieillissant à Chambéry.

###### Équipements / Services :

- > Une concentration importante des équipements dans l'arc Sud-Ouest avec un suréquipement des plaines sportives ;
- > Présence importantes d'équipements dans les centralités.

##### Opportunités

###### Démographie :

- > Maintien d'un développement démographique grâce à un solde naturel positif et une attractivité renforcée depuis 2013.

###### Logements / Habitats :

- > Une dynamique de construction qui permet de réajuster l'offre
- des typologies de logements pour offrir des opportunités aux jeunes ménages en début de parcours résidentiel et aux ménages seniors ;
- > Une construction de ces dernières années portée par les logements collectifs ;
- > Un taux de vacances et une diminution des prix qui permet la mobilisation du parc ancien notamment à Chambéry ;
- > Un rattrapage nécessaire du parc de logement social qui permet de diversifier l'offre dans les communes périurbaines.

###### Équipements / Services :

- > Le développement des services à la personne et notamment à destination des personnes âgées ;
- > Mutualisation des équipements pour réduire les coûts d'entretien et rééquilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire ;
- > Une valorisation du foncier public pour la construction de logements en libérant des tènements situés dans des espaces centraux occupés par des équipements ;
- > Le renforcement de l'université (développement et innovation de l'offre de formation ...) comme équipement moteur de l'attractivité et le dynamisme du territoire ;
- > Accessibilité des équipements via les modes doux comme solution alternative sérieuse à la voiture.

##### Politiques publiques à poursuivre

###### Logements / Habitats :

- > Une offre résidentielle qui se diversifie et qui ouvre de nouvelles opportunités d'accès à la propriété et limite la tension sur le marché.

- > Un développement des logements sociaux à poursuivre sur les communes ne respectant pas les obligations pouvant générer des pénalités financières.

###### Équipements / Services :

- > La promotion de l'université face à une érosion des étudiants et un vieillissement de la population qui menace son attractivité.

## PARTIE 2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'AGGLOMERATION ET LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES

### 1 - LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES ET L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AUX SERVICES

#### CE QUE L'ON RETIENT

##### Risques

###### *Démographie :*

- > Une possible baisse des apports liés au solde naturel en raison du vieillissement de la population ;
- > La diminution de l'arrivée de nouvelle population qui pourrait être liée à la perte d'attractivité de certains secteurs.

###### *Logements / Habitat :*

- > Le blocage des parcours résidentiels au sein du parc locatif et locatif social du fait des prix du foncier et de l'immobilier trop élevés ;
- > Le départ de jeunes ménages à cause des coûts du foncier et de l'immobilier trop élevés ;
- > Les problématiques de précarité énergétique liée au logement concernant les ménages aux faibles revenus (locataires et propriétaires) ;
- > Une tension grandissante sur les logements locatifs sociaux de petite taille.

###### *Équipements / Services :*

- > Un déséquilibre territorial qui augmente les déplacements ;
- > Un recours à la voiture individuelle pour l'accessibilité aux équipements qui pourraient s'accentuer au dépend des mobilités alternatives à la voiture.

Ambitions du territoire pour 2030  
- 1,3% de taux de croissance annuelle  
- 23 500 habitants supplémentaires  
- 1250 logements/an

Equipements - fréquentation 2020  
- Piscine de Buisson Rond : 39 308 entrées  
- Piscine du Stade : 106 491 entrées  
- Patinoire : 70 740 entrées

## PARTIE 2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'AGGLOMERATION ET LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES

### 2 - L'ADÉQUATION DU PROJET AVEC LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

#### CE QUE L'ON RETIENT - Eaux et assainissement

##### Atouts

- > Des ressources en eau abondantes et suffisantes pour assurer l'approvisionnement en eau potable pour le secteur de Chambéry métropole ;
- > Une protection des captages hétérogène mais globalement bien réalisée sur le secteur de l'agglomération chambérienne ;
- > Des actions entreprises pour réduire les déséquilibres exercés sur les prélèvements des captages (ex : Hyères) ;
- > Un rendement variable qui tend à s'améliorer sur l'agglomération chambérienne grâce au renouvellement des réseaux.

##### Faiblesses

- > Des volumes d'eau prélevés dans certains captages supérieurs aux volumes prélevables autorisés ;
- > Des variations saisonnières (tourisme hiver / été) qui entraînent des pics de consommation d'eau auxquels le territoire peine parfois à répondre (secteurs Bauge et Leysse, au niveau des domaines de loisirs 4 saisons) ;
- > Un rendement des réseaux d'eau potable du secteur du Coeur des Bauges qui provoque actuellement la perte de près de la moitié de la ressource ;
- > Des stations d'épuration sur le secteur des Bauges responsables de rejets de polluants en milieu naturel ;
- > Des dispositifs d'assainissement non collectifs majoritairement non conformes et dont 20% sont considérés « à risque », pouvant ainsi générer des pollutions.

##### Opportunités

- > Une nette amélioration du rendement des réseaux d'eau potable sur le secteur de l'agglomération chambérienne au regard des travaux de réhabilitation en cours ;
- > Des restrictions d'usage émises sur certaines affluents du lac du Bourget qui permettront d'assurer un usage durable de la ressource en eau ;
- > Des actions prévues au sein du Plan de Gestion de la Ressource en Eau qui visent à la protection et la gestion durable de la ressource (récupération des eaux pluviales, restriction de certains usages ...) ;
- > Une mise en conformité progressive des dispositifs d'assainissement non collectif qui réduit les impacts que présente la pollution diffuse dans les milieux.

##### Politiques publiques à poursuivre

- > Le renouvellement des réseaux vétustes afin d'assurer leur entretien ;
- > La structuration des actions (PGRE) et leur mise en oeuvre ;
- > Le renforcement de la protection de la nappe ressource principale ;
- > L'intégration de la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement ;
- > Le suivi et la maîtrise des écoulements ;
- > L'engagement pour des territoires « eau-responsables ».

##### Risques

- > Des milieux aquatiques et humides qui subissent les pollutions diffuses issues des installations d'épuration (collectives ou individuelles) et voient leur potentiel écologique diminuer ;
- > Une perte de la ressource en eau induite par des rendements trop faibles au sein des réseaux du Coeur des Bauges et qui engendrerait une pression sur la ressource.

- Nombre de m<sup>3</sup> d'eau potable vendus aux habitants de l'agglomération : 7 349 821
- Nombre de m<sup>3</sup> d'eaux usées traités par l'usine de dépollution : 12 902 343
- Nombre d'abonnés : 75 575

(chiffre 2020)

## PARTIE 2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'AGGLOMERATION ET LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES

### 2 - L'ADÉQUATION DU PROJET AVEC LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

#### CE QUE L'ON RETIENT - Gestion des déchets

##### Atouts

- > Une production de déchets qui baisse depuis plusieurs années
- > Une collecte renforcée pour s'adapter aux fluctuations saisonnières (stations, camping de Lescheraines pendant l'hiver et l'été)
- > Des structures de traitement locales (principalement à Chambéry) qui permettent de réduire les distances effectuées pour le transport des déchets
- > Un taux de valorisation important des déchets (96%)
- > Une valorisation énergétique de l'incinération des déchets qui alimente le réseau de chaleur de Chambéry

##### Faiblesses

- > Un refus de tri significatif, notamment du côté de l'agglomération chambérienne, qui met en exergue un manque de connaissance de la part des habitants sur les dispositifs de tri

##### Opportunités

- > Une réduction des besoins de traitement par enfouissement liée à la diminution de la production de déchets
- > L'extraction des volumes fermentescibles des ordures ménagères pour réduire la production de déchets à la source
- > La récupération des biogaz issus de la valorisation organique des déchets pour une valorisation énergétique accrue
- > La mise en oeuvre de la loi LTECV qui impose aux collectivités un tri à la source des biodéchets d'ici 2025

##### Politiques publiques à poursuivre

- > La réduction de l'impact environnemental de l'enfouissement des déchets
- > La pérennité des équipements de traitement
- > Le développement du mix énergétique local

##### Risques

- > Une augmentation du taux de refus de tri qui limiterait le recyclage des déchets
- > Une possible réduction de l'alimentation du réseau de chaleur de Chambéry par la récupération de l'énergie des déchets incinérés au vu de la réduction de la production à la source

- Ordures ménagères : 33 163 tonnes collectées
  - Verre : 4 107 tonnes collectées
  - Collecte sélective : 6 556 tonnes collectées
  - Collecte spécifique : 1 028 tonnes collectées
  - Déchetterie : 22 662 tonnes collectées
  - Kg/hab collectés : 324,08
  - 8 171 foyers équipés de composteurs individuels
  - 84 sites de compostage collectif
  - Une flotte de 13 broyeurs végétaux pour 30 communes engagées dans le dispositif
- (chiffres 2019)

## PARTIE 2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'AGGLOMERATION ET LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES

### 2 - L'ADÉQUATION DU PROJET AVEC LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

#### CE QUE L'ON RETIENT - Profil énergétique du territoire

##### Atouts

- > Des réseaux de chaleur existants, et en projet, qui permettent une alimentation à grande échelle par les énergies renouvelables et de récupération
- > Des actions en oeuvre et en projet en vue de la transition énergétique du territoire dans le cadre de la démarche TEPOS/TEPCV
- > Une ressource en bois-énergie disponible à proximité et une filière qui se structure progressivement

##### Faiblesses

- > La dépendance encore importante du territoire aux énergies fossiles
- > Un parc de logements relativement ancien et énergivore
- > L'utilisation majoritaire de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens, notamment dans les communes des piémonts et de montagne.

##### Opportunités

- > Des démarches volontaristes (TEPOS, TEPCV...) qui dynamisent la transition énergétique
- > Un nouveau document d'urbanisme qui permet d'articuler davantage le développement urbain et l'offre de mobilité durable
- > Une réduction progressive des consommations énergétiques du bâti par l'amélioration des performances du bâti neuf (RT 2012 et 2020) et le développement des opérations de rénovation/ réhabilitation sur le bâti existant
- > Une réduction progressive de la précarité énergétique des ménages
- > Une plus grande valorisation des énergies renouvelables et de récupération locales par l'articulation du développement urbain avec les projets structurants de production d'énergies renouvelables et de réseaux de chaleur
- > Un développement de l'indépendance énergétique du territoire par la valorisation des ressources renouvelables locales, notamment le bois-énergie

##### Politiques publiques à poursuivre

- > La transition énergétique du territoire
- > L'indépendance énergétique
- > La précarité énergétique des ménages
- > Le patrimoine des centres anciens
- > Une vigilance au regard de la qualité de l'air du cœur urbain de l'agglomération

##### Risques

- > Une précarité énergétique des ménages les plus modestes qui s'intensifierait sous le coup de l'inflation du coût des énergies fossiles
- > Des zones d'habitat ancien et historiques qui perdraient en attractivité et en vitalité du fait de l'inadaptation et l'inconfort des logements
- > Une qualité de l'air qui se dégraderait, notamment dans le cœur urbain de l'agglomération
- > Une possible augmentation des concentrations en particules fines liées à l'augmentation du recours au bois-énergie

## PARTIE 2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'AGGLOMERATION ET LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES

### 3 - LA MOBILITÉ AU SEIN DU TERRITOIRE

#### CE QUE L'ON RETIENT

##### Atouts

- > Un territoire qui bénéficie d'infrastructures routières développées et performantes ;
- > Un projet de modernisation des noeuds autoroutier au nord de Chambéry permettait de fluidifier le trafic ;
- > Un réseau de transports collectifs complètement redéfinit qui vient d'être mis en place et qui s'appuie sur quatre lignes structurantes ;
- > Une couverture satisfaisante des transports en commun qui desservent les territoires les plus denses, notamment le coeur d'agglomération, et qui touchent une part importante de la population ;
- > Une augmentation des déplacements modes doux ;
- > Des stationnements vélos développés au sein de l'agglomération ;
- > Un trafic ferroviaire structurant pour les déplacements domicile travail pour des travailleur habitants en dehors de l'agglomération ;
- > Des parkings souterrains de plus en plus préférés aux stationnement sur voiries ;
- > La présence de parkings relais en entrée d'agglomération ;

##### Faiblesses

- > Une utilisation de la voiture qui demeure élevée dans les territoires en dehors du coeur de l'agglomération et dans les communes urbaines pourtant desservies en transports en commun montrant une faible utilisation des transports collectifs par les actifs ;
- > Une augmentation des trafics routiers qui génère des difficultés de circulation et des situations de congestion aux heures de pointe et notamment des difficultés de plus en plus accrues pour traverser le coeur urbain d'agglomération d'Est en Ouest ;
- > Des difficultés d'accès à la VRU qui entraînent des phénomènes de congestion aux heures de pointe ;
- > Des déplacements d'Est en Ouest qui sont aujourd'hui contraints par un réseau routier local qui supporte des charges de trafic croissantes ;
- > Des fréquences et un cadencement des TER vers Aix-les-Bains ne répondant pas systématiquement aux besoins ;
- > Des mobilités alternatives à la voiture compliquées et peu développées dans le massif des Bauges ;
- > De grands espaces au sein des zones d'activités et du centre-ville de Chambéry, destinés au stationnement et donc peu incitatif à l'utilisation des transports collectifs ;
- > Un centre ville de Chambéry encore très circulé.

##### Opportunités

- > L'augmentation de la fréquentation des transports collectifs au regard du potentiel de voyageurs existants notamment d'actifs via le nouveau réseau de transports collectifs ;
- > Une localisation stratégique des futurs projets d'urbanisation à proximité de l'offre actuelle et le renforcement de l'articulation entre urbanisation et transports ;

- > Le développement de nouvelles formes de mobilités alternatives notamment dans les secteurs non desservis par le réseau de bus urbain (covoiturage, service de transport à la demande, voiture électrique...) ;
- > La création d'un RER à haute fréquence entre Aix-les-Bains et Montmélian ;
- > La redéfinition de la place du piéton en ville via une politique du stationnement articulée et la redéfinition des espaces publics.

##### Politiques publiques à poursuivre

- > La poursuite du renforcement de l'intermodalité et des déplacements « tous modes » sur les secteurs stratégiques de l'agglomération : au niveau de la gare de Chambéry, des entrées du coeur urbain de l'agglomération et à proximité des grandes infrastructures de transports routiers et de transports en commun ;
- > La poursuite du développement des infrastructures modes doux sur tout le territoire (stationnement vélos et voies cyclables), et plus particulièrement dans le coeur d'agglomération où la topographie le permet.

##### Risques

- > La poursuite de la croissance de la circulation routière induisant des nuisances de plus en plus fortes: qualité de l'air, nuisances sonores, nuisances paysagères, congestion... ;
- > La dégradation au regard des flux de la gestion du dernier kilomètre ;
- > En dehors du coeur d'agglomération, un risque d'enclavement et de difficulté accrue en matière d'accès à la mobilité, dans un contexte de taux d'effort déplacements important et de vieillissement ;
- > La perte d'attractivité du centre ville de Chambéry liée à une accessibilité de plus en plus difficile.

- Nombre de voyages en bus par an par habitant : 38,17
- Nombre de contrats de location à la Vélostation : 5093
- Nombre de contrats de consigne à vélo : 690
- Nombre de voyages Vélobulle : 734
- Compteurs vélos : 2 723 237 passages
- Nombre d'établissements accompagnés dans le cadre d'un Plan de déplacements d'entreprise : 128
- Nombre de salariés engagés dans une démarche de mobilité durable : 22 256
- Nombre d'arrêts dédiés au covoiturage : 49 (chiffres 2020)

## PARTIE 2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'AGGLOMERATION ET LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES

### 4 - UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

#### CE QUE L'ON RETIENT

##### Atouts

###### *Emplois :*

- > Un nombre d'emplois qui se développe sur l'agglomération et un taux d'emplois supérieur à 1 ;
- > Une dynamique de création d'emplois dans les secteurs péri-urbains.

###### *Activités et immobilier d'entreprise :*

- > Des services non marchands (hôtellerie/restauration) en augmentation ;
- > Des projets de renouvellement de zone d'activités et de locaux d'activités en cours ;
- > Une offre tertiaire d'envergure en cours de constitution au sein du quartier de la Cassine ;
- > Une gestion globale du développement économique à l'échelle des deux agglomération de Chambéry et d'Aix-les-Bains ;
- > L'auto-entrepreneuriat en cours de développement.

###### *Tourisme et commerces :*

- > Des pôles touristiques attractifs et diversifiés ;
- > Une positionnement géographique favorable et un environnement naturel, paysager et patrimonial propice aux pratiques touristiques et de loisirs ;
- > Une densité commerciale importante.

###### *Agriculture :*

- > Une grande diversité d'espaces et de productions agricoles : mosaïque de paysages et diversité des terroirs ;
- > L'économie agricole, une activité importante en termes de gestion de l'espace et d'offre alimentaire locale ;
- > Des productions locales reconnues et de qualité, engagées dans une dynamique de labélistation ;
- > Des structures de vente directe qui maillent géographiquement le territoire de l'agglomération ;
- > Une bonne accessibilité en voiture aux points de vente directe, notamment en communes d'entrée d'agglomération, communes urbaines et Piémont de Chartreuse.

##### Faiblesses

###### *Emplois :*

- > Le secteur industriel en difficulté avec des suppressions d'emplois et des fermetures d'établissement ;
- > Plus de la moitié des emplois concentrés à Chambéry ;
- > Des secteurs purement résidentiels aux portes du coeur urbain (Plateau de la Leysse et Piémont de Chartreuse) car une dynamique d'emploi porté principalement par Chambéry ;
- > Une part de l'emploi public très important sur le territoire.
- > Une positionnement géographique favorable et un environnement naturel, paysager et patrimonial propice aux pratiques touristiques et de loisirs ;
- > Une densité commerciale importante.
- > Des structures de vente directe qui maillent géographiquement le territoire de l'agglomération ;
- > Une bonne accessibilité en voiture aux points de vente directe, notamment en communes d'entrée d'agglomération,

communes urbaines et Piémont de Chartreuse.

###### *Activités et immobilier d'entreprise :*

- > Un turn over important des jeunes entreprises, mais des créations d'entreprises plus importantes que des suppression ;
- > Une offre de locaux d'activités en décalage avec le besoin des entreprises : vétusté, localisation au sein des ZA ne disposant pas de services.

###### *Tourisme et commerces :*

- > Des sites touristiques peu fédérés et l'absence d'une offre touristique structurée ;
- > Des lits touristiques majoritairement situés à Chambéry, aux Déserts et dans le Coeur des Bauges qui observent aujourd'hui une problématique de lits froids hors marché ;
- > Des commerces de proximités en concurrence directe avec une offre commerciale de grande distribution dense au sein du coeur urbain de l'agglomération ;
- > Des déplacements touristiques importants générés par le manque de commerces de proximité.

###### *Agriculture :*

- > Une faible maîtrise du foncier agricole qui fragilise la pérennité économique des exploitations à terme ;
- > Des îlots cultivés dispersés et morcelés au sein de l'agglomération qui entraînent des difficultés de fonctionnement pour les exploitations locales ;
- > Un fort enjeu de renouvellement des exploitations (reprise / transmission) à court / moyen terme, avec 1/3 des actifs à renouveler dans les 10 prochaines années.

##### Opportunités

###### *Activités et immobilier d'entreprise :*

- > Le développement économique sans consommation d'espaces par le réinvestissement des friches industrielles et des locaux d'activité vétustes ;
- > Le développement de services au sein des espaces d'activités pour affirmer la dynamique économique ;
- > Un positionnement économique à développer sur les domaines de la santé avec Médiopôle, de la montagne en s'appuyant sur l'université et de la performance énergétique.

###### *Tourisme et commerces :*

- > La constitution d'une offre touristique mettant en lien Challes-les-Eaux, Chambéry et les stations, permettant au territoire de se positionner durablement dans son environnement concurrentiel (package touristique 4 saisons avec Grand Lac par exemple) ;
- > L'adaptation de l'offre d'hébergement touristiques aux nouveaux besoins, au coeur de clientèle et à l'ambition de diversification 4 saisons des stations ;
- > La reconversion des zones commerciales de grande distribution disposant de très grands ténements en centralité au sein du coeur urbain d'agglomération ;
- > La redéfinition des périmètres de centralité au sein des communes rurales favorisant la vitalité des tissus commerçants et la dynamique des stations.

## PARTIE 2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'AGGLOMERATION ET LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES

### 4 - UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

#### CE QUE L'ON RETIENT

##### *Agriculture :*

La préservation de la diversité des productions locales (et notamment des activités agricoles spécialisées) à travers l'adaptation de leur localisation au regard des besoins des filières et dans un contexte de changement climatique ;

- > La structuration et le développement des filières courtes à l'échelle de l'agglomération, en lien avec les équipements publics et les labels de qualité (plateforme de collecte/ distribution, approvisionnement des groupes scolaires, etc.) ;
- > La poursuite de la diversification agricole en lien avec la valorisation du potentiel touristique et de loisirs de proximité, notamment sur le Piémont de Chartreuse et le massif des Bauges.

#### Politiques publiques à poursuivre

##### *Activités et immobilier d'entreprise :*

- > La mise en place d'une stratégie économique à l'échelle de Chambéry Grand Lac ;
- > Le développement d'un pôle tertiaire majeur au sein d'un quartier de gare renouvelé.

##### *Agriculture :*

- > La limitation des conflits d'usages afin de pérenniser les exploitations agricoles.
- > La limitation de l'artificialisation des espaces agricoles limitant la dégradation du potentiel de production local ;
- > Le développement de système de drainage afin de renforcer l'agriculture péri-urbaine.

#### **Risques**

##### *Emplois :*

- > Un taux d'emplois qui pourrait chuter via la diminution de l'emploi public et la poursuite de la perte d'emploi dans le secteur industriel.

##### *Activités et immobilier d'entreprise :*

- > La prolifération de friches possible si la désindustrialisation de l'économie s'intensifie.

##### *Tourisme et commerces :*

- > Des stations qui pourraient fermer au vu de la qualité de l'offre et du niveau d'enneigement ;
- > Des résidences secondaires et les lits froids en stations qui continuent de se dégrader et qui pourraient constituer des friches ayant un impact négatif sur leur image et le niveau d'attractivité touristique global du territoire ;
- > Un centre ville commerçant de Chambéry qui déclinerait et une vacance commerciale qui pourraient croître dans les espaces ruraux (territoire de passage).

##### *Agriculture :*

- > L'accentuation des conflits d'usages sur le foncier agricole et pourrait entraîner la perte de fonctionnalité progressive des exploitations, notamment en cœur d'agglomération et sur le Piémont de Chartreuse ;
- > L'enrichissement des terres agricoles : fermeture des paysages de vallées et d'alpage dans le massif des Bauges, enclavement des espaces de productions agricoles spécialisées aux franges du cœur d'agglomération, etc. ;
- > Les difficultés de renouvellement des exploitations à défaut d'une visibilité suffisante sur les perspectives d'évolution du foncier agricole à moyen / long terme.